



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°64

2^e SEMESTRE 2005

SOMMAIRE

Hugues Leroy	
En parcourant l'actualité des archives ecclésiastiques	p. 11
Sœur Thérèse Giraud	
Les Sœurs de Notre-Dame de Sion	p. 6
Yves Blomme	
Sur les traces de Mgr Le Camus	p. 14
Claudine Pézeron	
Compte-rendu de l'Enquête sur les Inventaires	p. 18
Joseph Weisse	
Trois regards sur la Séparation	p. 23
Sœur Jeanne Hélène	
Loi de Séparation et inventaires, traces de ces événements dans une congrégation religieuse	p. 28
Sœur Elisabeth Sondag	
Rapport d'activités 2004-2005	p. 29
Michel Béirnaert	
Il y a cent ans la catastrophe de Gourmères	p. 32

En parcourant l'actualité des archives ecclésiastiques



Ces pages se veulent une chronique, largement incomplète, partielle et probablement partielle, de ce que nous avons noté ces derniers temps en matière de publications ou événements intéressant notre domaine : les archives ecclésiastiques. Nous traiterons d'abord de ce qui concerne les archives romaines, puis les archives ecclésiastiques françaises et étrangères, et enfin les archives de la vie religieuse entendue au sens large.

I. Actualité romaine des archives

De nouveaux locaux pour les archives historiques de la congrégation pour l'évangélisation des peuples ont été inaugurés le 5 janvier 2002, ce qui a donné lieu à un discours du cardinal Sepe. Il rappelle que, dès l'origine, la congrégation pour la propagation de la foi a rassemblé, de 1622 à nos jours, une très abondante documentation concernant tous les territoires de mission, documentation tant ecclésiastique et missionnaire qu'ethnographique, géographique, culturelle. Le nouveau siège des archives est inauguré, et qualifié par le cardinal préfet de sanctuaire de la mémoire, la source la plus importante pour l'histoire de la mission, « qui révèle l'œuvre d'évangélisation, de promotion humaine et de dialogue entre les cultures, promue par l'Église au cours de son histoire, qui est l'histoire de sa vie et de son âme missionnaire » (site du Vatican).

Jean-Robert Armogathe et Vincent Caraud traitent de l'« Ouverture des archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Un exemple : Montaigne et Descartes face au Saint-Office » (in *Communio* XXX-1 p. 99-116). Il faut rappeler que depuis la décision d'ouverture en 1998, les archives historiques de la Congrégation pour la doctrine de la foi sont ouvertes jusqu'à l'année 1905, c'est-à-dire la fin du pontificat de Léon XIII. Depuis 2003 sont aussi ouvertes les archives historiques de la Congrégation pour la doctrine de la foi jusqu'en 1939 pour l'Allemagne, le nazisme, le fascisme et la condamnation du racisme. Les auteurs constatent que ces archives du Saint-Office, par les jugements qui y sont consignés, s'avèrent un lieu étonnant d'examen et de discussion des progrès contemporains de la science, de la philosophie et de la théologie. L'Église par le biais du Saint-Office a été partie prenante dans les débats intellectuels à l'époque moderne. Elle l'a été de moins en moins, et la crise moderniste a rompu cette riche confrontation intellectuelle, notent les auteurs. Ils nous donnent deux échantillons de censures concernant Montaigne et Descartes, montrant les nuances que l'étude de ces archives apporte à la connaissance de l'histoire.

La Croix du 8 juillet 2005 nous informait : « Réforme dans le fonctionnement des archives. Jean-Paul II, avant de mourir, avait promulgué une loi, le 21 mars dernier, qui renforce le rôle des archives secrètes dans la gestion des archives du Saint-Siège et créé une « commission centrales pour les archives du Saint-Siège » qui assure aux chercheurs et à la Curie romaine « la conservation et la bonne consultation » des archives du Vatican. Passé inaperçu, ce document a été divulgué par la presse italienne le 30 juin dernier ». Nous avons éprouvé des difficultés à trouver des renseignements sur le sujet, car la *nouvelle loi d'archives vaticanes* ne figure pas sur le site internet du Vatican. Le site de l'Agence de presse internationale catholique nous en donne un bon résumé.

La loi nouvelle voulue par Jean-Paul II renforce le rôle de l'Archivio segreto vaticano dans la gestion de l'ensemble des archives du Saint-Siège, et crée une Commission centrale pour les archives du Saint-Siège. Elle compte 54 articles concernant l'ensemble du fonctionnement des archives, de la collecte et la conservation à la consultation. Les archives de la Secrétairerie d'Etat, de la Congrégation pour la doctrine de la foi et de celle pour l'évangélisation des peuples, de la Pénitencerie, de la Fabrique de Saint-Pierre et du Gouvernorat de la Cité du Vatican passeront sous le contrôle de l'Archivio Segreto Vaticano, tout en gardant leur autonomie. Un article concerne le secret : comme dans tous les Etats, certains documents « de par leur nature ont un caractère réservé et secret et sont exclus de la consultation », alors même que la période qu'ils couvrent est ouverte à la consultation.

Jean-Paul II avait demandé l'ouverture des archives des pontificats de Léon XIII, Pie X, Benoît XV et Pie XI. La prochaine ouverture concernera le pontificat de Pie XII (1939-1958) mais le préfet de l'Archivio Segreto Vaticano, Mgr Sergio Pagano, a déclaré en janvier 2005 que « le personnel limité et le long travail que demande la communication de fonds d'archives au public ne permettent pas de dire que la consultation globale des documents concernant le pontificat de Pie XII soit proche ».

Nous avons relevé aussi un inventaire, celui d'A.M. Dieguez, *L'archivio particolare di Pio X. Cenni storici e inventario* (Città del Vaticano 2003, *Collectanea Archivi Vaticani*, 51, XXXVIII-500 p.), et une publication de sources, par Ugo Paoli, *Fonti per la storia della Congregazione Celestina nell'Archivio Segreto Vaticano*, (Cesena, Badia di Santa Maria del Monte, 2004, 690 p.). Cette publication de sources couvre la période du XIII^e au XVIII^e siècle, avec en appendice l'édition critique des 34 principaux documents concernant l'institution elle-même, la chronologie des supérieurs généraux, des procureurs généraux à Rome, des cardinaux protecteurs et des évêques de l'Ordre. Rappelons-nous que la France a compté jusqu'à vingt-et-un monastères de Célestins et l'Italie, cinquante-six.

II. Actualité française des archives ecclésiastiques

En complément des articles parus dans le n°62 du bulletin de notre association, il nous faut mentionner l'ouvrage très intéressant de Limore Yagil, *Chrétiens et juifs sous Vichy (1940-1944), Sauvetage et désobéissance civile* (Cerf, Paris, 768 p.).

Daniel Moulinet publie une *Genèse de la laïcité. A travers les textes fondamentaux de 1801 à 1959* (Cerf, Paris, 2005, 289 p.). Notre confrère met ainsi à notre disposition un livre bien utile, recueillant les textes, tant civils que religieux, permettant d'éclairer les relations entre les Eglises et l'Etat, depuis le concordat de 1801, jusqu'à la loi de 1959 sur l'enseignement privé. Les textes cités sont introduits brièvement mais efficacement par le P. Moulinet, qui ajoute des orientations bibliographiques « pour aller plus loin ». Ce livre peut faire partie de la bibliothèque des archives, car il regroupe en un seul volume des textes qu'il faudrait chercher dans des ouvrages nombreux ou peu faciles d'accès.

Les publications universitaires liées au centenaire des lois de 1901-1905 ont été nombreuses, relisant à frais nouveaux et à partir de nos archives ecclésiastiques une période troublée de notre histoire catholique française.

Mentionnons les *Regards croisés en 1905 sur la loi de séparation des Eglises et de l'Etat*, sous la direction de Marie-Odile Munier (Presses du Centre universitaire Champollion, Toulouse, 2005, 321 p.). Vingt communications et une conclusion par René Rémond montrent la densité de l'ouvrage. Elles traitent de l'attitude des parlementaires, du rôle d'Emile Combes, de ceux de Briand, Pressensé et Jaurès, de la franc-maçonnerie et de la libre pensée, et remettent la loi en contexte.

Ajoutons *Le grand exil des congrégations religieuses françaises 1901-1914*, sous la direction de Patrick Cabanel et Jean-Dominique Durand (Cerf, Paris, 2005, 489 p.). Les prestigieuses signatures de ce colloque tenu à Lyon en juin 2003, ont voulu comprendre la législation de 1901-1904, les choix congréganistes qui ont amené à un exil ou une expatriation, avant d'accomplir un tour du monde des espaces de l'exil, Europe, Amériques, Maghreb et Levant.

Nous avons entendu lors de nos dernières journées d'études Isabelle Chave nous présenter *Département de la Corrèze. Répertoire numérique détaillé du fonds de l'évêché de Tulle aux archives départementales de la Corrèze*. 22 J. (Tulle, archives départementales de la Corrèze, 2003, 336 p.). Le répertoire est exemplaire sur bien des points. Ainsi qu'il a été souligné lors des Journées d'études, il est regrettable que l'archiviste diocésain ait confié aux archives départementales trois dossiers de réduction à l'état laïc récents, qui auraient dû demeurer dans les archives secrètes de l'évêché.

III. Actualité étrangère des archives ecclésiastiques

En complément des articles parus dans le n°62 de notre bulletin, mentionnons un article d'E. Louchez, « Les congrégations religieuses en Belgique sous l'occupation : typologie des archives utilisables », dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique* (RHE 98 (2003), p. 482-515).

La RHE a attiré aussi notre attention sur la publication par Laurent Honoré de l'*Inventaire des Archives de l'évêché de Tournai (1940-1989)*, (Tournai - Louvain-la-Neuve, Archives du Chapitre cathédral, Université catholique de Louvain, 2004, 220 p.). Des incendies en 1940 ont détruit irrémédiablement une bonne part des archives tournaisiennes, tant civiles qu'ecclésiastiques. Les archives actuellement conservées concernent donc majoritairement la période postérieure à 1940, sous quatre évêchés. Toutefois les incendies ont épargné divers registres sur les prêtres du diocèse, fin XIX^e début XX^e, mais aussi les rapports de visite des communautés religieuses depuis 1880. L'introduction de cet inventaire se termine par la précision suivante : « Les archives de l'archevêché de Tournai sont des archives privées et à ce titre le délai de consultation des archives est fixé à trente ans et à cinquante ans pour les documents relatifs aux personnes. Toute demande de consultation, quel que soit l'âge du document, doit faire l'objet d'une autorisation particulière accordée par le Service des archives de l'évêché de Tournai ». Merci de ce rappel du caractère privé de nos archives.

La même livraison de la RHE fournit un compte-rendu de *Araldo del Vangelo. Studi sull'episcopato e sull'archivio di Giacomo Lercaro a Bologna 1952-1968* (a cura di Nicola Buonasorte, Il Mulino, Bologna, 2004, 317 p.). Cet ouvrage présente notamment le fonds déposé à l'Institut pour les sciences religieuses de Bologne, constitué des 438 dossiers d'archives de Giacomo Lercaro (1891-1976), évêque de Ravenne, puis archevêque de Bologne de 1952 à 1968, cardinal en 1953, dont la vie est liée à l'histoire de Bologne, de l'Italie, du concile Vatican II et de l'après-concile.

IV. Actualité des archives des religieux(es)

Belle utilisation d'archives religieuses, la nouvelle biographie de *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique*, par le Père Bernard Montagnes (Cerf, Paris, 2005, 625 p.). Le Père Montagnes, archiviste des dominicains de Toulouse avait déjà donné en 1995 une biographie plus courte de cette belle figure dominicaine, fondateur de l'École biblique de Jérusalem. Il met à notre disposition une biographie critique, ancrée dans l'étude de ses archives énumérées dans les sources. En seize chapitres

chronologiques mais aussi thématiques, agrémentés de la présentation de 70 documents, il trace un portrait paisible de ce chercheur qui malgré les lourdes tracasseries, a poursuivi son travail scientifique en vue de faire saisir le profit que ce chrétien devait trouver dans la critique historique pour comprendre la parole de Dieu. Le spécialiste du Père Lagrange nous donne ici un bon modèle de l'utilisation des sources archivistiques ecclésiastiques.

Abbatat et abbés dans l'Ordre de Prémontré, sous la direction du P. Dominique-Marie Dautet & de Martine Plouvier (Brepols, 2005, 437 p., Bibliotheca Victorina XVII) nous fournit les actes du 25^e colloque du centre d'études et de recherches prémontrées. Dans les 22 contributions à ce colloque qui voulait examiner le fonctionnement du régime abbatial prémontré depuis le XII^e siècle, et proposer une galerie de portraits d'abbés, significatifs des diverses époques de l'histoire norbertine, nous avons relevé outre le « Petit discours de la méthode » des deux directeurs de publication, une étude du Père Dautet sur « L'abbatit dans l'ordre de Prémontré à l'époque contemporaine », p. 91-105, « La vie quotidienne des abbés de Ninove d'après leurs journaux (1666-1712) », p. 195-212, enfin quatre études sur des abbés de l'époque contemporaine, un fondateur aux Etats-Unis, un abbé belge en Normandie en butte aux événements politiques français, un abbé de Tongerlo du XIX^e siècle, et un abbé d'Averbode du XX^e siècle.

Saga missionnaire, *Société des Missions africaines Province de Strasbourg des fondateurs à nos jours* (Valérie Bisson et Jean-Marie Guillaume éd., 405 p. sld). Ouvrage superbement illustré – textes, encadrés, illustrations – montre un beau travail. Après un rappel de la fondation de la Société des Missions africaines par Mgr de Marion Brésillac, il dégage l'émergence de la province de l'Est, les missions en Afrique, Bénin, Nigeria, Dahomey, Liberia, Ghana, Egypte. On passe ensuite à l'histoire de la Province française de l'Est au Togo, et en Côte d'Ivoire, et à leur actuelle présence en ces pays. Devoir de mémoire à l'égard de ces missionnaires avec de bonnes notices biographiques et photos font de ce beau livre-album un monument émouvant.

Par le Conseil International des Etudes Lasalliennes, *Le charisme lasallien* (Etudes Lassaliennes n°13, Rome, 2005, 264 p.). Cet ouvrage collectif, après une étude du terme lui-même, sa présence dans la Bible et dans l'Eglise, présente un essai sur l'histoire du charisme lasallien aux origines, partie la plus importante de l'ouvrage, avec une bonne description historique de la période de fondation avec ses tâtonnements et ses crises. On scrute ensuite le charisme tel que présenté dans les documents récents de l'institut, Règle, chapitres généraux, Livre de gouvernement, Guide de la formation. Viennent enfin huit témoignages de Lasalliens, frères ou laïcs, des différentes parties du monde.

D'Olivier Landron, historien à la Faculté de théologie de l'université catholique d'Angers, une belle description d'une réalité ecclésiale récente, *Les communautés nouvelles. Nouveaux visages du catholicisme français* (Cerf, Paris, 2004, 478 p.) qui peut figurer dans une bibliothèque d'archives, pour répondre à des questions d'histoire contemporaine.

L'auteur essaie de discerner, dans une première partie, les racines des communautés nouvelles, fondements spirituels, causes récentes, personnalité des fondateurs. Dans une deuxième partie, il aborde les divers visages des communautés nouvelles, qu'il s'agisse des communautés religieuses, des communautés sacerdotales, des communautés de style érémitique, et des communautés « du renouveau ». Dans une troisième partie, il tente de décrire les rapports des communautés nouvelles et de la société, d'abord le comportement de la hiérarchie catholique, tant romaine que française, puis les rapports des communautés post-conciliaires avec l'Eglise locale, et enfin, les communautés nouvelles et la jeunesse chrétienne. Avant la conclusion, un dernier chapitre est consacré à l'apostolat des communautés post-conciliaires. Dans cette partie sont évoqués aussi des épisodes douloureux, crises des fondations post-conciliaires, et dérives sectaires.

L'ouvrage apporte une manne d'informations sur la genèse de ces communautés, leur évolution, les liens entre les personnes qui les animent. Il est bien dommage que ce livre ne comporte pas d'index, qui se révélerait pourtant bien utile, même si nécessairement volumineux.

Pour mieux connaître l'Ordre cistercien (Curie généralice de l'ordre cistercien, Rome, 2002, 487 p.) est un document assez conséquent établi à l'occasion d'un cours de formation monastique organisé pour les maîtres et maîtresses des novices de l'ordre cistercien à Rome en 2001. Il donne les documents fondamentaux pour expliquer l'identité de l'ordre aux candidats, la fondation du monastère de Cîteaux, les origines de l'ordre, la vie cistercienne aujourd'hui, les principales étapes de l'histoire constitutionnelle de l'ordre cistercien, l'histoire de la curie généralice, les constitutions de l'ordre, le programme de la formation, etc.

Les franciscains seront mieux connus après la lecture de l'ouvrage de Lazaro Iriarte, *Histoire du franciscanisme* (Cerf/Ed. franciscaines, Paris, 2004, 670 p.), histoire mouvementée de la famille franciscaine, succession de luttes ardentes, de scissions et de révoltes. Les sources sont étudiées institution par institution.

Le bibliothécaire et archiviste de l'Abbaye Saint-Maurice, dans le Valais suisse, le chanoine Olivier Roduit, nous informe de la numérisation de leur 300 000^e document, créant ainsi une base de données inestimable accessible sur le site internet www.aasm.ch.

V. Les ermites sont-ils à la mode ?

Un fort volume de l'Ecole française de Rome, sous la direction d'André Vauchez, traite des *Ermites de France et d'Italie (XI-XV^e siècle)*, (Coll. de l'Ecole française de Rome n°313, 2003, 522 p.) Selon Anne-Marie Helvétius, qui se penche sur les « Ermites ou moines. Solitude et cénobitisme du V^e au X^e siècle (principalement en Gaule du Nord », la vie monastique s'institutionnalisant progressivement, l'érémitisme tend à devenir un simple idéal plutôt qu'une réalité vécue (p.1-27). Cécile Caby pose la question : « Finis eremitarum ? Les formes régulières et communautaires de l'érémitisme médiéval » (p. 47-81), montrant que les expériences de vie solitaire vécues en commun, s'institutionnalisent avec homologation canonique au cénobitisme, l'idéal érémitique gardant alors ses vertus symboliques. Les ermites de Grandmont, les camaldules, les chartreux, les célestins, mettent alors en place un érémitisme collectif, forme à première vue paradoxale de l'érémitisme. Nous nous permettons de citer sa conclusion : « une expérience extrême garantie par les structures plus sûres et prudentes de la vie communautaire et de la règle, une expérience caractérisée par un équilibre précaire entre deux formes de vie qui bascule le plus souvent vers la formule la plus stable et la mieux réglée, celle du cénobitisme, mais sans exclure la possibilité d'une vie érémitique et surtout sans jamais entamer les vertus symboliques et les capacités de rajeunissement dont est investi l'érémitisme. En somme la part du rêve concédée par le compromis institutionnel » (p. 80).

Nous avons retenu aussi deux études régionales sur l'histoire de l'érémitisme, tout d'abord un ouvrage de Catherine Santschi, *Ermites provençaux* (Slatkine, Genève, 2004, 162 p.). Les sources sont peu nombreuses pour une réalité qui pourrait paraître comme peu « institutionnalisée ». L'auteur nous signale parmi ses sources, les « archives de l'érémitisme » de feu l'abbé Jean Sainsaulieu, déposées maintenant à la bibliothèque d'histoire des religions à la Sorbonne.

Qu'entendait-on par « ermite » ? Le gardien de chapelle est-il ermite ? Tous les historiens du monachisme ne l'admettront pas. Outre la tradition lérinienne, et les saints provençaux historiques ou légendaires, il faut se pencher sur les ermites médiévaux et modernes. Au milieu du XVI^e siècle, des centaines de gardiens de chapelles embauchés par les communes apparaissent. C'est à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e que la floraison d'inventions de reliques et de miracles aboutit à la construction ou restauration de chapelles, devenant buts de pèlerinages. L'ermite est alors « indispensable pour l'accueil des pèlerins, la garde du sanctuaire, l'entretien, l'ornement, le nettoyage de la chapelle et accessoirement la prière » (p. 32).

En conclusion, le métier de gardien de chapelle qui s'est confondu pendant deux ou trois siècles avec la vocation

d'ermite, s'en distingue, parfois, ou la compromet pour la détruire, à la fin de l'ancien régime et au XIX^e. Dans la conclusion, l'auteur souligne que le mouvement érémitique véritablement spirituel, discipliné par un canon du code de 1983, et ayant actuellement sa réalité en Provence, « n'est que très partiellement l'héritier de ce corps massif de gardiens de chapelles attesté par les documents de l'Ancien Régime : sa référence est plutôt fournie par les Vies des Pères du désert » (p. 154).

Roland Serres-Bria a réalisé le même type de recherches pour le Roussillon : *Les ermitages du Roussillon et leurs ermites* (Société agricole, scientifique et littéraire des

Pyrénées orientales, 110^e vol., Perpignan, 2003, 189 p.). Les ermites du Roussillon, jusqu'à la Révolution Française furent passablement nombreux ; il y en eut même au-delà de ce tournant, durant tout le XIX^e siècle. La synthèse de cette réalité est rendue difficile par la pauvreté de documents et l'absence d'écrits biographiques.

De même qu'on a du mal à appréhender ce que furent la vie et la force des prieurés dans la société médiévale, de même, il est difficile de déterminer l'importance et l'influence et le rôle social des ermites reconnus par l'Eglise jusqu'au XIX^e siècle.

Hugues LEROY



INAUGURATION DU PORTAIL INTERNATIONAL ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE

Le 17 novembre 2005, à l'occasion de la tenue du Sommet mondial sur la Société de l'information à Tunis, l'Association internationale des archives francophones (AIAF) a lancé son Portail international archivistique francophone (PIAF). Ce site est un lieu virtuel de formation et d'échanges au service de tous les archivistes et gestionnaires de documents de la Francophonie.

Le PIAF propose une formation de base en ligne aux métiers d'archiviste et de gestionnaire de documents. Cette formation est libre, gratuite et accessible à tous ; elle n'est pas diplômante. Elle s'adresse en premier lieu aux employés, aux techniciens et aux professionnels des archives qui, souvent isolés dans leur milieu de travail, n'ont pas facilement accès à des cours de perfectionnement, ni à la littérature professionnelle en langue française. Le PIAF pourra leur procurer un complément de formation pour mieux répondre aux défis que pose la gestion des archives (courantes, intermédiaires, définitives) à l'aube du XXI^e siècle. Le PIAF procure aussi une base de connaissances à ceux et celles qui veulent s'initier à la gestion des archives, des documents, y compris les documents électroniques.

En plus du volet « Se former », le PIAF offre aussi un volet « Se documenter ». Cet espace, unique au monde, présente un ensemble de ressources documentaires aux internautes intéressés par l'archivistique des pays francophones : « babillard » (actualités), réseau des associations et institution, bibliographie, textes et outils terminologiques. Ce volet servira d'outil de travail pour l'ensemble des institutions de la communauté archivistique de langue française.

Le PIAF répond ainsi concrètement à la volonté de développement de systèmes et de pratiques archivistiques, dans le cadre de la bonne gouvernance et de la promotion de la démocratie, tout en respectant la diversité et le multiculturalisme des pays ayant en partage la langue française.

Web site du PIAF : <http://www.piaf-archives.org/>

Les Sœurs de Notre-Dame de Sion

La Congrégation de Notre-Dame de Sion a été fondée au XIX^e siècle par deux frères, **Théodore et Alphonse** Ratisbonne, juifs convertis au catholicisme.

Nés à Strasbourg, d'une famille émigrée de Bavière au XVIII^e siècle, ils sont, par leur mère, les petits-fils de *Nephthali Cerfbeer*, pionnier de l'émancipation des Juifs sous la Révolution. Dans cette famille juive émancipée, ils ne reçoivent que très peu d'éducation religieuse mais ils font l'expérience d'une solidarité communautaire en travaillant dans les petites écoles consistoriales pour les juifs pauvres de la ville.

Les deux frères

Pour l'aîné Théodore, ce fut après une recherche intérieure de près de dix ans et le parrainage d'éminents esprits religieux de l'époque, Mlle Humann et l'abbé Louis Bautain, qu'il reçut le baptême le Samedi Saint 14 avril 1827 à l'âge de 25 ans. Alphonse, de douze ans son cadet, ouvertement hostile au catholicisme et à son frère, fut terrassé, ou mieux illuminé, par la Vierge de la Médaille Miraculeuse, le 20 janvier 1842, en l'église San Andrea delle Fratte à Rome. Préparé au baptême par des Jésuites de Rome, il fut baptisé le 31 janvier dans l'église du Gesù.

Relisant l'événement tout à fait à la fin de sa vie, Théodore écrit : « *L'intervention visible de la Sainte Vierge dans la conversion de Rome me paraissait comme un présage de l'accomplissement prochain des promesses de*

grandes miséricordes concernant le peuple d'Israël, promesses consignées dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette espérance qui me dominait depuis le commencement de ma vocation, s'empara aussi de mon frère dès les premières heures de sa conversion. »¹

Une œuvre nouvelle

A l'époque du miracle, Théodore devenu prêtre et ordonné à Strasbourg en décembre 1830, est depuis septembre 1840 vicaire à Notre-Dame des Victoires à Paris où il

¹ Mes souvenirs, p. 181.



Théodore et Alphonse Ratisbonne, fondateurs des Sœurs de Notre-Dame de Sion.

seconde l'abbé Duffriche-Desgenettes² ; il est aussi aumônier d'un orphelinat tenu par les Filles de la Charité, rue Plumet (aujourd'hui rue Oudinot) : la Providence.

Six mois après son baptême, Alphonse entre dans la Compagnie de Jésus et devient le Père Marie. De Toulouse, où il fait son noviciat, il suggère à son frère d'accueillir des fillettes juives présentées par leur famille pour recevoir le baptême. On peut être étonné d'une telle proposition : en donnant la citoyenneté française aux Juifs de France, la Révolution crée pour leurs élites la volonté de s'assimiler dans la société qui s'ouvre à elles, d'où une baisse du niveau religieux, un affadissement spiri-

tuel. A côté de ces élites vit une population très pauvre exerçant de petits métiers peu rémunérateurs. A Paris, la situation est aggravée par l'arrivée de Juifs de l'Europe de l'Est dépourvus de tout. C'est cette détresse matérielle et morale qui explique la suggestion d'Alphonse à son frère³. Cette idée paraît tout à fait farfelue à Théodore, mais ce frère est tellement déconcertant ! Alors se tournant vers la statue de la Vierge qui est dans sa chambre et s'adressant à Marie :

² L'abbé Duffriche-Desgenettes a été nommé curé de Notre-Dame-des-Victoires en 1832 : sa paroisse est déserte et abandonnée ; pour ramener ses ouailles au bercail il la consacre au « T.S Cœur de Marie ». Il fonde « L'Archiconfrérie de N.D des Victoires pour la conversion des pécheurs » qui rayonne dans le monde entier.

³ Cf. Introduction aux Souvenirs : Note historique sur les Juifs d'Alsace et de Paris, p. 82 et suiv.

« O Mère si aimée, je ferai tout ce que vous me direz. Si donc c'est vous qui avez inspiré à mon frère Alphonse la pensée de l'œuvre délicate qu'il me suggère, faites-le moi savoir par un signe. Envoyez-moi un seul enfant d'Israël, et ce sera pour moi le signe de la volonté de Dieu. »

Il poursuit : « J'avais fait cette prière le matin, et, avant la fin du jour, je reçus le signe que j'avais demandé. On me remit une lettre de M. Aladel, supérieur des Lazaristes, qui me mandait en peu de lignes qu'une dame israélite, très malade, lui avait confié le désir de faire donner à ses filles une éducation chrétienne. Il me demanda si je voulais m'intéresser à cette bonne œuvre. Il me sembla, en lisant cette lettre, que la Sainte Vierge elle-même répondait à ma prière. Je la remerciai, et je me hâtai d'aller trouver M. Aladel, rue de Sèvres, pour lui faire remarquer la coïncidence de sa proposition avec la lettre de mon frère. »⁴

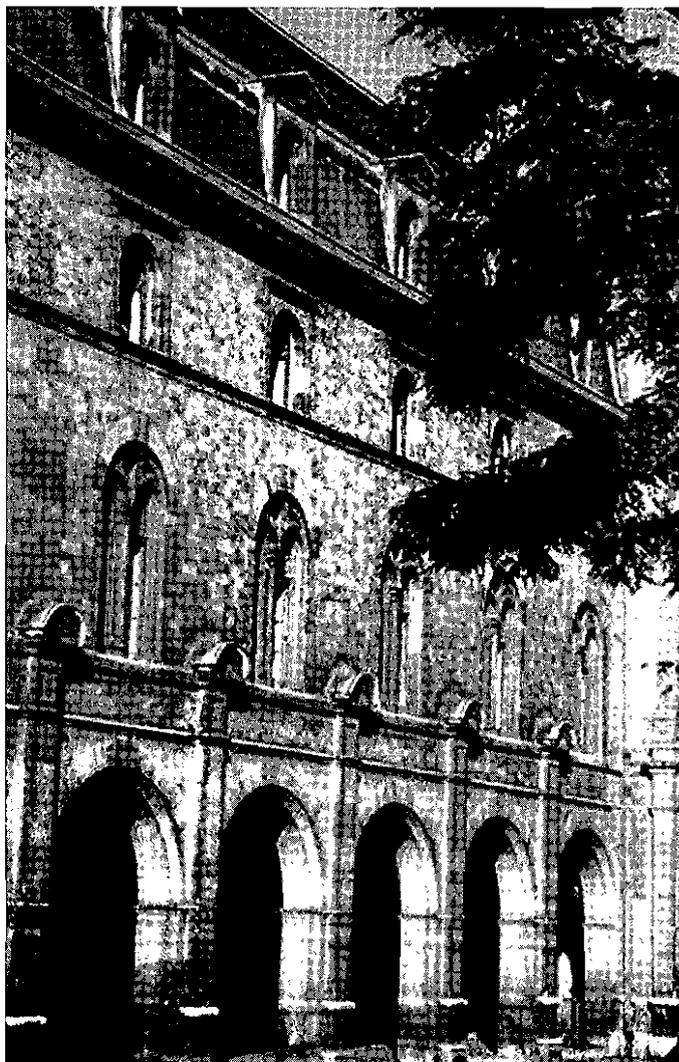
Les deux sœurs, âgées d'une dizaine d'années, furent confiées à l'orphelinat de la Providence, quelques autres fillettes vinrent les rejoindre dans les semaines et les mois suivants. C'est l'amorce d'un catéchuménat, mais il faut trouver des collaboratrices pour prendre en charge cette œuvre nouvelle. Théodore se tourne vers les chrétiennes qu'il dirige, une veuve sans enfant, Mme Sophie Stouhlen, restée à Strasbourg où elle dirige une école de filles et Louise Weywada qui appartient au groupe des « Dames des Bonnes Œuvres ». ⁵

La Communauté de Notre-Dame de Sion

Dans ses notes « sur la fondation et les développements de l'œuvre de

Notre-Dame de Sion »⁶, Mme Stouhlen relate les circonstances de la fondation et la lenteur de son développement. Le groupe des dames a des difficultés à se stabiliser : on arrive avec enthousiasme et on se décourage très vite. Peu à peu, cependant, écrit Théodore l'« Œuvre grandissait sous l'œil de la Providence. A mesure que les jeunes néophytes croissaient en nombre, le divin Maître suscita aussi des vocations qui se dévouèrent à leur éducation. Plusieurs âmes d'élite que j'avais dirigées à Strasbourg ou à N.D. des Victoires, se sentirent appelées à se consacrer à cette Œuvre [...]. Elles formèrent le premier noyau de la Communauté qui, dès lors, prit un aspect plus régulier. »⁷

En créant une œuvre ayant pour but de secourir et convertir les enfants et jeunes filles juives et en les réunissant dans un catéchuménat/néophytat, ni Théodore ni Alphonse n'avaient songé à fonder une nouvelle congrégation religieuse, mais c'était sans compter avec « les premières dames de l'œuvre [qui] vivaient entre elles dans une parfaite charité, formant un cœur et une âme »⁸ ; elles aspiraient à devenir



Maison mère : façade sur le jardin.

une communauté religieuse, « innovation » contre laquelle Théodore lutta longtemps, il avoue : « La communauté se forma pour ainsi dire malgré moi, mais une fois établie, il fallait lui donner un nom [...]. Je ne savais qu'une seule chose, c'est que l'œuvre appartenait à la Sainte Vierge et devait lui être consacrée [...]. Un jour, en me rendant de grand matin dans la chapelle de la Providence où je disais ma messe tous les jours, je vis sur la crédence devant laquelle je faisais mon action de grâce un petit livre que j'eus la curiosité d'ouvrir. Le premier mot qui frappa mes regards fut le nom de Sion. Je compris instantanément que ce nom biblique, tant de fois répété dans les Psaumes, était celui qui caractériserait le plus exactement une œuvre destinée à ramener au bercail de l'Eglise les brebis perdues d'Israël [...]. Nous consacra mes donc à Notre-Dame de Sion cette

⁴ Mes souvenirs p. 182.

⁵ Groupe de dames qui s'est formé à Strasbourg, dans l'orbite du groupe des Prêtres de St Louis. Elles les suivent à Paris, et évoluèrent vers la vie religieuse, ce sont « Les Sœurs de St Louis ».

⁶ Notes écrites par Mme Stouhlen « sur la fondation et le développement de l'œuvre de N.D. de Sion », cf. Journal de la maison N.D. de Sion 1844-1846.

⁷ Mes souvenirs, p. 213.

⁸ Mes Souvenirs, p. 204.

nouvelle petite famille religieuse, les mères ainsi que les néophytes. »⁹

« Les jeunes âmes [des néophytes] étaient douées d'une piété si sympathique que plusieurs familles chrétiennes de l'aristocratie me supplièrent de recevoir leurs petites filles parmi nos pauvres enfants. Je crus, après une longue résistance, devoir céder au pieux désir des parents [...]. Cependant, plusieurs considérations graves me persuadèrent qu'un pieux pensionnat, annexé au néophytat de N.D. de Sion, pouvait entrer dans les desseins de Dieu [...]. J'y voyais le moyen d'obvier à un danger que je redoutais plus que tous les autres. Nos jeunes néophytes, d'ailleurs fort pieuses, avaient une tendance à se particulariser. Elles formaient une petite famille trop séparée de la société chrétienne [...]. Je pensais qu'en admettant au milieu d'elles des enfants de familles chrétiennes, bien choisies, on neutraliserait ces inconvénients [...] Les rétributions des pensionnaires contribuèrent à l'entretien des classes pauvres ; et ce fut une autre raison qui militait en faveur de l'établissement du pensionnat. Une autre raison acheva de dissiper les incertitudes que j'avais eues à l'égard de cette fondation : les Sœurs se multiplièrent ; il fallait utiliser leur dévouement et élargir la sphère d'activité. »¹⁰

Le Père Marie et le salut d'Israël

Effectivement, dès lors, c'est vers l'enseignement qu'il se déploie l'activité des Sœurs, cependant le but premier n'est pas oublié.

En 1852, au moment de prononcer ses vœux définitifs, le Père Marie

⁹ Mes Souvenirs, p. 207.

¹⁰ Mes Souvenirs, p. 215.



Mère Louise, première supérieure.

quitte la Compagnie de Jésus pour pouvoir travailler à la cause du salut d'Israël, en lien avec son frère. Dès 1855, il part en Terre Sainte ; dès lors Jérusalem devient le centre de son activité. Grâce aux nombreux liens et relations qu'il tisse, la congrégation essaime dans cette région du Proche-Orient : Jérusalem, Constantinople, Smyrne, Alexandrie.

Les Fondations hors de France

Au moment de la fondation de Constantinople en 1856¹¹, Théodore écrit à Mère Louise : « Il faut clairement (lui) démontrer que nous ne pouvons travailler efficacement à l'œuvre de la conversion des juifs que lorsque nous aurons été solidement posés à Constantinople, et

¹¹ 1856 connaît 2 fondations lointaines dans l'Empire turc, en mai, un groupe de 4 sœurs arrive à Jérusalem et au mois de septembre 12 sœurs arrivent à Constantinople pour prendre un établissement scolaire, tenu jusque-là par les Filles de la Charité.

qu'avant des catéchuménats, il nous faut le pensionnat. »¹²

Au moment du départ pour Londres, en mars 1860, lors d'une réunion du conseil général, Théodore déclare : « le but principal de notre vocation est la conversion des Juifs, nous ne devons jamais l'oublier, mais ce but ne peut être annoncé hautement, car tout le monde ne le comprend pas. Cependant il est certain que le retour des enfants d'Israël doit être, à la fin des temps, le sujet de grandes consolations pour l'Eglise, et quand le moment sera venu, il est à désirer qu'il y ait dans les villes centrales des maisons formées pour instruire les catéchumènes, mais comme nous ne pouvons pas mettre pour enseigner – "ici on convertit les juifs" – il faut, en les attendant, faire du bien à d'autres âmes. »¹³

En Turquie, en Angleterre puis en Roumanie, dans ces pays où se côtoient musulmans, juifs, chrétiens de diverses confessions se pose très vite la question de l'admission de ces enfants dans les établissements scolaires. Dès 1857, dans une lettre à Mère Louise, Théodore lui dit : « Je serai peiné s'il fallait refuser les musulmans qui viennent à vous. J'aimerais, au contraire, les attirer, Ismaël doit se fondre avec Israël dans la catholique Sion. » En Roumanie, il insiste sur le respect des consciences, dans ses lettres « il intervient pour proscrire tout ce qui peut ressembler à de la "propagande" ou à du prosélytisme. Il insiste avec non moins de force sur la fidélité à la foi catholique qui exclut tout compromis ou concession. »¹⁴

¹² Lettre à Mère Louise du 9 novembre 1856. Lui = administrateur du diocèse.

¹³ 11 mars 1860.

¹⁴ Cf. Sources de Sion n°6, p. 166.

Cette « bigarrure » religieuse est restée une des caractéristiques des établissements scolaires de la congrégation.

Après les fondateurs, « La flamme sous le boisseau »

1884 marque la fin d'une étape, Théodore et Marie Alphonse meurent à quelques mois de distance. Que se passe-t-il une fois que les pierres fondatrices ne sont plus là ? N'y a-t-il pas le danger que la fonction enseignante devienne prioritaire et que le « but principal » soit oublié ? Certes toutes les fondations – Canada, U.S.A., Brésil, Australie – ont pour objet l'éducation des filles ; mais les « héritières » sont très conscientes qu'elles ont aussi à transmettre un esprit dont elles sont les dépositaires

En cette fin du XIX^e siècle, la situation intérieure de la France est loin d'être calme. L'anticléricalisme s'étale au grand jour, l'antisémitisme gagne du terrain et prend des proportions inquiétantes avec l'affaire Dreyfus qui partage pratiquement le pays en deux. Bien à l'abri de la clôture – nous sommes demi-cloîtrées – les Sœurs de N.D. de Sion ne sont pas conscientes du drame qui se joue, car elles sont trop renfermées sur elles-mêmes.

En 1906, la création de l'A.P.I. (Association de Prière pour Israël) est-elle un essai de réponse ? Elle est surtout destinée aux prêtres à qui on demande de dire des messes pour la conversion d'Israël, mais elle s'ouvre aux laïcs qui le désirent.

Lorsqu'on a la curiosité de lire les comptes-rendus des Chapitres Généraux, on s'aperçoit qu'une petite flamme brûle sous le boisseau et que le but de la Congrégation – la conversion des Juifs, selon les perspectives théologiques du temps – n'est pas perdu de vue.

• La « prière pour Israël » a bien sa place dans la Congrégation, même

si, à partir du début du XX^e siècle, l'accent est mis sur la réparation, courant théologique dans l'Eglise de cette époque.

- En 1921, une fondation est faite à Pest, en Hongrie, dans le seul but de « l'évangélisation des enfants d'Israël ». Des difficultés ayant surgi, nous restons peu d'années à Pest.
- Aux Chapitres de 1925, 1931, 1937 des rapports sur l'A.P.I. sont faits, rapports accompagnés de réflexions, de suggestions, de propositions très concrètes pour répandre le désir de prier pour la conversion des juifs dans les milieux chrétiens ; réunions organisées pour les néophytes ; essais de prendre contact avec les Juifs. Il est certain que les Pères de Sion sont un appui et une aide précieuse.
- Le rapport de 1931 note : « Des néophytes désirent s'occuper des juifs tout en n'ayant d'attrait ni pour la branche contemplative (qui a vu le jour en 1926) ni pour l'enseignement et pour notre vie auprès des enfants. Elles voudraient une direction sacerdotale et la possibilité d'exercer un apostolat extérieur. Cela mérite toute notre attention. Le moment n'est pas venu encore, mais il pourrait venir bientôt : celui d'envisager la formation d'une nouvelle branche d'ouvrières apostoliques rattachées au centre de la Congrégation. »
Prémonition ?

Les Ancelles

Dans une lettre adressée à la Congrégation le 10 juillet 1936, Mère Amédée, supérieure générale écrit :
« Lorsque je suis partie pour la Terre Sainte, en mars dernier, nous venions de recevoir, de la part de S.B.



Jérusalem : Ecce Homo, le dôme.

Mgr Barlassina, patriarche de Jérusalem, des propositions qui tout de suite nous avaient paru providentielles et très importantes peut-être pour l'avenir de la Congrégation. C'est l'étude de ces graves questions qui a prolongé mon séjour à Jérusalem plus que je ne l'avais prévu [...].

Il y a quelques années déjà la Sacrée Congrégation de la propagande avait demandé au Patriarcat l'établissement d'une oeuvre destinée à l'apostolat direct d'Israël [...].

Le patriarche réussit à réunir quelques jeunes filles pieuses, et l'oeuvre commença au milieu de grandes difficultés [...]. Mais bien vite on se rendit compte que le petit groupe existant ne pouvait se développer qu'en s'appuyant sur une société déjà bien organisée et s'intéressant spécialement au but poursuivi.

Il s'agissait donc pour nous d'adopter cette oeuvre, de nous l'assimiler tout en lui laissant son caractère propre, de compléter l'oeuvre de Sion



*Mère Marie-Félix,
supérieure générale de 1961 à 1964.*

par l'adjonction de cette nouvelle forme d'apostolat.

Les Ancelles de Notre-Dame, Reine de Palestine¹⁵, sont de véritables religieuses, liées comme nous par des vœux simples et suivent une règle dont l'esprit ressemble d'une façon frappante à celui que nous avons reçu de Notre Père. Leur communauté compte actuellement une dizaine de membres [...]. Elles doivent rester appliquées à l'apostolat direct d'Israël et donc y être préparées, comme toutes celles qui, dans la suite, suivront la même vocation, par une formation religieuse et sociale, forcément un peu différente de la nôtre.

Nous avons donc décidé que la Communauté des Ancelles de Notre-Dame de Sion, Reine de Palestine, formera le noyau d'une nouvelle branche, destinée exclusivement à

¹⁵ Cette région du Moyen-Orient désignée sous le nom de Palestine est sous mandat britannique depuis 1917.

l'apostolat direct [...].

Vous priez beaucoup pour que toutes les Filles de Sion, quelle que soit leur forme d'apostolat, rivalisent de zèle et d'amour, et répondent pleinement aux desseins que leur Immaculée Mère venait révéler à la terre le 20 janvier 1842. »

Durant l'occupation nazie, les Ancelles seront des aides efficaces pour cacher et sauver des juifs, sous l'impulsion du P. Devaux et de Sr Francia, tout comme leurs Sœurs forte-

ment engagées dans le sauvetage des juifs à Anvers, Paris, Lyon, Grenoble, Rome.

Au Chapitre de 1964, elles demandent à former un Institut séculier qui prend le nom de Pax Nostra et reste en lien avec la spiritualité de la Congrégation des Sœurs.

1951-1964

Le Chapitre de 1951 élit un nouveau Conseil dont – oh ! nouveauté – deux membres ne sont pas françaises : une brésilienne et une anglaise. La nouvelle Supérieure générale, Mère Marie Félix, était supérieure régionale du Brésil. Très vite après son élection, elle est confrontée à l'affaire Finaly.

Très brièvement, il faut rappeler les principaux éléments de cette affaire qui a éclaté en 1953. Elle se place dans le contexte de l'après-guerre, quand la communauté juive

recherche les enfants juifs cachés au moment du danger. Et elle est rendue particulièrement dramatique du fait de l'obstination mise, par la personne qui a recueilli Robert et Gérard Finaly, à ne pas les rendre aux parents collatéraux qui les réclament et du fait du baptême conféré aux deux frères à l'insu de la famille, bien après la fin de la guerre.

En février 1944, Mlle Brun, directrice de la crèche municipale de Grenoble accepte de prendre en charge deux petits garçons juifs dont les parents viennent d'être arrêtés par la Gestapo ; déportés à Auschwitz, ils n'en reviendront pas. Les deux enfants, Robert et Gérard Finaly sont circoncis, ce qui manifeste la volonté de leurs parents de marquer leur appartenance juive. La guerre à peine terminée, au mois de février 1945, une sœur du Dr Finaly qui réside en Nouvelle-Zélande s'inquiète auprès du maire de La Tronche, ville proche de Grenoble, du sort des membres de la famille.

1945, 1946, 1947, 1948, la famille multiplie les démarches pour obtenir la garde des enfants : Mlle Brun refuse de les laisser partir. En mars 1948, elle les fait baptiser sans aucune consultation avec des chrétiens engagés dans le sauvetage des juifs. Les sœurs ont toujours cru qu'ils avaient été baptisés tout petits.

Devant l'insuccès des démarches de la famille de Nouvelle-Zélande, une autre sœur du Dr Finaly, habitant Israël, obtient la tutelle des enfants.

1948, 1949, 1950, 1951, procédure sur procédure, Mlle Brun refuse de rendre les enfants, mieux elle les cache : c'est qu'ils sont maintenant devenus catholiques. Peut-on confier des petits chrétiens à leur famille juive ?

En 1952, elle fait appel à la supérieure du Pensionnat Notre-Dame de Sion de Grenoble pour lui trouver un nouvel établissement scolaire, où ces enfants sous de faux noms, pourraient poursuivre leur scolarité, à la rentrée. Elle ne dit pas que les deux garçons sont réclamés par leur famille depuis 1945.

Cependant, par jugement du 29 janvier 1953, à l'issue d'un procès public, les deux garçons qui ont douze et onze ans sont définitivement confiés à leur famille. Mais ils disparaissent alors de Bayonne où ils avaient été inscrits au collège Saint Louis de Gonzague quelques jours auparavant.

La supérieure de N.D. de Sion de Grenoble étant soupçonnée d'avoir organisé cette disparition est arrêtée et emprisonnée durant un mois. Bien qu'elle ait pris des initiatives à titre personnel, dans le contexte des habitudes de résistance prises durant la guerre, sans consulter sa Supérieure Générale elle sollicite le conseil du Cardinal Gerlier à Lyon ; elle n'est pour rien dans la fuite des enfants, organisée par des prêtres basques. Après des mois de négociation entre le cardinal Gerlier, le grand Rabbin Kaplan, les prêtres basques, les enfants rentreront finalement en France le 26 juin 1953. ¹⁶

Cette affaire a profondément secoué notre pays, elle a eu un retentissement international. Elle a jeté une grande suspicion sur la Congrégation qui en restera marquée longtemps dans l'opinion publique. Le grand Rabbin Kaplan rendit sa confiance aux Sœurs de Sion grâce à Sr Bénédicte soutenue et encouragée par Sr Laurice, Supérieure générale. Ce fut pour la Congrégation « un électrochoc » qui l'a amenée à s'interroger, à réfléchir sur elle-même. « Avec l'Affaire Finaly », constatait une Conseillère générale, il nous apparaît de plus en plus clairement que notre tâche n'est pas la conversion, mais le rapprochement des juifs

¹⁶ Cf. Sr Anne Denise Rinckwald, « Affaire Finaly », in *Chrétiens et juifs : entre hostilité et rapprochement (1898-1998)*. Lille, 2002, pp. 185-202.

Voir aussi M. Keller, *L'Affaire Finaly telle que je l'ai vécue*. Paris, Librairie Fischbacher, 1960 ; Jacob Kaplan, *L'Affaire Finaly*. Paris, Le Cerf, 1993 ; Germaine Ribière, *L'Affaire Finaly, ce que j'ai vécu*, Paris, Centre de documentation juive contemporaine, 1998 ; Christian Portefaix, *L'Affaire Finaly, première approche*. Grenoble, 1977, mémoire de 3^e année ; Paul Démann, *Cahiers sioniens*, 1953, n° 1-2-3.

et des chrétiens dans le respect mutuel. »

« Nous ne connaissons pas les juifs », reconnaît Mère Marie Félix, la supérieure générale. Aussi décide-t-elle d'organiser une session pour des déléguées venues de toute la Congrégation. Celle-ci a lieu en juillet 1955 à Paris. Elle a pour titre « **Session d'information sur divers aspects du Mystère d'Israël** » avec comme principaux intervenants les PP. de Menasce, op ; Guillet, sj ; Liégé, op ; Congar, op ; et Joseph Folliet. Dans une circulaire adressée à toutes les communautés, elle donne ce « mot d'ordre » : « L'approfondissement du Mystère et des problèmes d'Israël doit être le travail de toutes. »

En octobre 1955 s'ouvre à Paris, à la Maison-Mère, un Centre d'étude et d'information pour Israël, dirigé jusqu'en 1964 par des Conseillères générales. Paris est le premier Centre avec ce but, puis ce sera Londres... et beaucoup d'autres après.

Le Chapitre de 1957 réélit Mère M. Félix qui n'a pas achevé de mettre en œuvre l'objectif qu'elle s'est fixé. Elle est d'ailleurs confortée dans son action par deux rencontres :

En 1960, lors d'une audience semi-publique, Jean XXIII, qui a connu les Sœurs de N.D. de Sion à Istanbul, donne ce mot d'ordre à la supérieure de Rome, pour toute la Congrégation :



Le cardinal Bea entre Mère Laurice, à gauche, et Mère Marie-Félix, à droite.

« Suivez bien la ligne de celui qui vous a fondées, l'Ancien et le Nouveau Testament. »

En juin 1961, elle rend visite au P. Paul Philippe, op, secrétaire de la S.C.R qui lui dit :

« Je sais que vous priez, que vous offrez toute votre vie pour Israël, mais ce n'est pas assez. Dans l'Eglise, beaucoup d'ordres sont orientés vers l'enseignement, mais un seul, le vôtre, est orienté vers Israël [...] Il faut le faire tellement vigoureusement qu'ensuite le mouvement soit irréversible. »

Paroles qui lui vont droit au cœur, car elles correspondent « à une grâce de gouvernement que j'ai eue depuis le début [...]. Cette visite au T.R.P. Paul Philippe à Rome a été une des plus grandes joies de mon généralat », dit-elle quelques mois plus tard aux supérieures de France.

Dès lors, les décisions sont prises qui orientent l'avenir : nous quittons Belo Horizonte au Brésil, Biarritz et Le Mans en France et passons les établissements scolaires à d'autres Congrégations, ceci afin de pouvoir former quelques Sœurs « pour Israël ».

S'il s'agit de former des sœurs pour notre but spécifique, l'ensemble des Sœurs est encouragé à étudier la Bible, la théologie, le judaïsme (cours, session, conférence) ; au noviciat, l'accent est mis sur la Bible, Ancien et Nouveau Testament.

En 1963, en vue de la préparation du prochain Chapitre Général, un questionnaire est envoyé à chaque sœur ; son dépouillement révèle une forte attente des Sœurs quant à une orientation apostolique regardant Israël. Des Commissions préparatoires spécialisées sont constituées ; les textes produits, résultat de leur travail, sont remis aux capitulaires.

Le retour aux sources

Janvier 1964 – L'Eglise est encore en Concile. Paul VI est à Jérusalem où il rencontre le Patriarche Athénagoras, de Constantinople, au mont des Oliviers, le 6 janvier. Pour la première fois de son histoire, un Chapitre Général se réunit hors de France, à Rome : il nous donne notre première Supérieure Générale non française, Sœur Laurice, Provinciale du Royaume-Uni, les Conseillères générales sont anglaise, brésilienne et deux françaises. Quelques jours après l'élection de Sr Laurice, le Cardinal Bea, président du tout nou-



Maison Générale, Rome.

veau Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens, accepte de passer toute une soirée avec les capitulaires, il leur donne les grandes orientations de notre mission d'Eglise. Il continuera de travailler avec la Congrégation jusqu'à sa mort.

« Aujourd'hui votre vocation spéciale est plus pressante que jamais », leur dit-il. (...) Il s'agit de se former par l'étude de l'Ancien Testament et l'Histoire du Peuple d'Israël, connaître la place de l'Ancien Testament dans le Nouveau ; et les traditions postérieures du peuple juif [...].

La vie spirituelle est définie et orientée par les études. « Il faut chercher à vivre une vie de prière, de louange, d'action de grâces au nom du peuple juif qui ne le fait pas toujours. En son nom rendre grâce pour tous les bienfaits donnés à ce peuple et donnés par ce peuple à l'humanité [...]. »

Il nous faut faire connaître ce que nous avons appris par l'étude car « vous avez un titre spécial à parler de cela, c'est votre vocation ».

- Collaborer avec les initiatives visant à améliorer les relations entre Juifs et Chrétiens : Amitiés judéo-chrétiennes entre autres, publications...
- Collaborer avec les Juifs eux-mêmes, selon les possibilités.

Il termine : « Je crois que vous avez un champ très vaste et très important que vous pouvez cultiver dans l'esprit de votre fondateur. »¹⁷

¹⁷ Cf. Le Cardinal Bea aux religieuses de N.D. de Sion, 15 janvier.

Ce Chapitre de 1964 est un tournant dans la vie de la Congrégation ; il est celui du retour aux Sources, il est notre premier chapitre de renouveau.

La déclaration conciliaire *Nostra Aetate*

Après la promulgation de la déclaration *Nostra Aetate* – déclaration conciliaire sur l'attitude de l'Eglise envers le Judaïsme – par le Concile le 28 octobre 1965, le cardinal Bea nous dit : « Cette déclaration, solennellement approuvée par le Saint Père, votée par la majorité énorme du Concile, est un programme pour l'avenir, un programme pour tous, mais surtout pour vous, Sœurs de N.D. de Sion [...] Vous avez dorénavant un fondement que vous n'aviez pas auparavant. Jusqu'ici votre tâche était fondée sur vos Constitutions ; maintenant elle vous est proposée par l'Eglise elle-même. » J'ajoute... l'Eglise qui nous a bénies pendant 120 ans !

Dès la promulgation de *Nostra Aetate*, dont le § 4 parle explicitement de l'attitude de l'Eglise vis-à-vis du Judaïsme, un groupe de Pères et d'experts du Concile se réunissent, car ils sont soucieux que cette déclaration ne reste pas lettre morte, mais il faut qu'elle ait une suite dans l'enseignement catéchétique, dans celui des séminaires, dans la mentalité du peuple chrétien. C'est alors qu'il nous est proposé de créer un organisme qui se chargerait de suivre les progrès de l'application de *Nostra Aetate*, ce service que l'Eglise nous demandait correspondait au plus profond de notre vocation. C'est avec l'aide du P. Rijk, bibliste hollandais, choisi par le cardinal Bea pour être le premier secrétaire du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens devenu depuis la Commission du Saint Siège pour les relations religieuses avec le Judaïsme, que s'est créé à Rome ce Centre, le S.I.D.I.C. (Service International de Documentation Judéo-Chrétienne), et ceci dès novembre 1965.

La création du Studium par le Conseil général en janvier 1966.

donne la possibilité aux Sœurs d'approfondir la Bible sur le terrain, rencontrer le Judaïsme vivant par des séjours plus ou moins prolongés en Israël, à Ein Karem, près de Jérusalem ; certaines d'entre elles suivent des cours à l'Université de Jérusalem.

Dans le sillage du Concile, après Paris et Londres, d'autres Centres d'études bibliques et de relations judéo-chrétiennes s'ouvrent à San Jose (Costa Rica), Melbourne en Australie, Sao Paulo (Brésil), Buenos Aires (Argentine), pendant plusieurs années se fait un intense travail de réflexion et d'échanges [...]. L'aboutissement est le chapitre de Renouveau en deux sessions : janvier 1969 et juillet 1970. Il définit la double dimension du charisme de Sion figurant dans l'engagement religieux de chaque sœur : « [...] témoigner de la fidélité de Ton amour pour le peuple juif » et « prier pour que vienne Ton règne de justice et de paix [...] ». Les nouvelles constitutions sont approuvées, non sans difficultés, par Rome en 1984, sous le généralat de sœur Kay (1975-1986).

Que font donc ces religieuses réparties en plus de cent communautés ?

Le premier pilier de leur engagement est le dialogue judéo-chrétien, notamment par les différents Centres pour Israël dans le monde, en particulier le S.I.D.I.C. de Rome. En France, le S.I.D.I.C. de Paris colla-

bore étroitement avec l'Amitié judéo-chrétienne et le Comité épiscopal pour les relations avec le judaïsme. Faire connaître le judaïsme : tel est le but de revues, publications diverses et conférences que les sœurs assurent. Elles ont aussi perçu l'importance des médias pour le travail apostolique : témoin l'émission « Nous connaître » créée et assurée par Sr Brigitte, à Lyon, pour le réseau R.C.F. (Radios chrétiennes en France).

Le deuxième pilier « travailler pour la justice, la paix et l'amour » se traduit par des engagements sociaux. On connaît bien sœur Emmanuelle et son action auprès des chiffonniers du Caire, mais par ailleurs de nombreuses petites communautés se dévouent à Montréal (Canada), New York (USA), Madrid (Espagne), Vienne (Autriche), Francfort (Allemagne), Bruxelles (Belgique), Dublin (Irlande).

J'emprunte ce qui suit à l'article de Madeleine Comte « De la conversion à la rencontre », car elle dit les choses beaucoup mieux que quiconque.

« En 1966 toutes les congrégations sont appelées par le motu proprio du pape Paul VI *Ecclesiae sanctae* à réfléchir sur leurs constitutions à la triple lumière de l'Évangile, de l'inspiration de leur fondateur et « des signes des temps. » Cette demande est prise très au sérieux à Sion ; un questionnaire envoyé à toutes les

sœurs reçoit 1500 réponses ; la promotion des plus défavorisés (en Amérique latine, Tunisie...) ; elles ont été aidées à prendre conscience que ces deux piliers sont complémentaires [...].

Étymologiquement, se convertir signifie se tourner vers Dieu ; au sens biblique, tel que l'emploient les Prophètes, la conversion est le mouvement de retournement et d'approfondissement par lequel le croyant actualise sa fidélité. N'est-ce pas cela qu'ont vécu ces religieuses ? Notre-Dame de Sion constitue un exemple privilégié de l'évolution des catholiques dans leur relation avec les Juifs car elle ne s'est pas contentée de la suivre, elle a contribué à l'impulser. Comme l'écrit à une religieuse, après le voyage du pape en Terre Sainte, Gerhart Riegner, l'ancien secrétaire du Congrès juif mondial : « On a le sentiment qu'une nouvelle étape s'ouvre dans nos relations mutuelles. Vous et vos sœurs-collègues avez aussi une bonne part de mérite dans ce développement et vous pouvez être fières de cette contribution. »¹⁸

Sœur Anne Thérèse GIRAUD

¹⁸ Cf. Madeleine Comte, De la conversion à la rencontre, Les religieuses de N.D de Sion (1843-1986) *Archives juives*, n° 35/1.

Session du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des Congrégations religieuses

7 et 8 mars 2006

Maison Nicolas Barré
83, rue de Sèvres - 75006 Paris

Sur les traces de Mgr Le Camus, un exemple d'utilisation des sources périphériques

Ayant choisi pour sujet de thèse de doctorat l'épiscopat d'un évêque à l'époque charnière de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat¹, je savais dès le départ qu'un tel sujet m'obligerait à faire des investigations dans de nombreux fonds d'archives publiques et ecclésiastiques, parfois sans succès. Cependant une difficulté spécifique apparut vite : il n'y avait pas de fonds « Le Camus », c'est-à-dire que nulle part les papiers de l'évêque n'avaient été conservés en grand nombre : ni à La Rochelle, lieu de son épiscopat, ni à Carcassonne, son diocèse d'origine, et pas davantage dans sa famille. Cette situation, qui aurait pu me décourager d'aller plus avant, avait en fait plusieurs explications : la plus simple tient dans les habitudes de travail de l'intéressé. Plusieurs témoignages indirects venaient renseigner sur son peu de goût à conserver sa correspondance, et positivement, sur son habitude à détruire les courriers reçus après en avoir pris connaissance. C'était important, ce n'était bien évidemment pas suffisant ! La période expliquait par ailleurs beaucoup de choses. L'épiscopat de Mgr Le Camus s'étant achevé en septembre 1906, et son successeur, pourtant nommé très peu de temps après, n'ayant jamais eu l'autorisation d'entrer dans l'évêché concordataire, on pouvait présumer que les papiers du prélat défunt n'avaient pu être triés et archivés avec soin. De fait, ni les archives départementales, ni les archives de l'évêché n'en conservaient la trace. Enfin – et nous touchons peut-être là à la raison la plus fondamentale – l'évêque étant mort désapprouvé par le pape Pie X après un épiscopat marqué par plusieurs scandales, une réputation gênante s'attachait à son souvenir que l'on avait apparemment pris grand soin de gommer en faisant disparaître les traces de son action. Et à ce sujet, l'épuration était allée parfois très loin...

Privé d'un fonds qui aurait dû être le point de départ de toutes les investigations, il fallait chercher à la péri-



*Portrait de Mgr Emile Le Camus, évêque de La Rochelle.
L'évêque pose sous le péristyle de l'évêché de la rue Dauphine.*

phérie. Car si la correspondance reçue par l'évêque était à jamais perdue, il n'en allait pas de même des innombrables lettres qu'il avait écrites ! Celles-ci, par les allusions qu'elles contenaient, permettaient même souvent de reconstituer comme en négatif les premières. Cependant, la dispersion était très grande. Les principaux fonds consultés ont été les suivants :

– Le dossier de l'évêque aux Archives nationales². A l'époque du Concordat, la direction des cultes ouvrait

¹ Il s'agit de l'épiscopat de Mgr Emile Le Camus, évêque de La Rochelle de 1901 à 1906. La thèse est parue sous le titre : *Emile Le Camus (1839-1906). Son rôle au début de la crise moderniste et lors de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, L'Harmattan, Paris, 2002.

² Archives nationales. Série F 19, n° 2569.

un dossier pour chaque nouveau candidat à l'épiscopat. Celui d'Emile Le Camus se révéla être particulièrement fourni, puisque vingt années durant ce prêtre avait littéralement frappé à toutes les portes pour parvenir à se faire nommer évêque. Ce qu'il ignorait sans doute, c'est qu'une grande partie de ses lettres se retrouveraient dans un unique dossier qui permettait au moins de juger de sa persévérance ! Le dossier est aussi intéressant par les avis – sollicités ou non – adressés par des tiers à la direction des cultes. Il permet de mesurer les soutiens réels d'une candidature... mais aussi les illusions parfois entretenues par l'intéressé à propos de ses « amis » !

– La contrepartie ecclésiastique du dossier civil est celui que constitua le nonce, et qui est aujourd'hui consultable aux Archives vaticanes³. Pour cette période, les répertoires établis par Jacques Olivier Boudon⁴ sont d'un grand secours. La correspondance du nonce permet de juger des soutiens ecclésiastiques réels du candidat, des hésitations de la Secrétairerie d'Etat à son sujet, et aussi de connaître ses adversaires résolus.

Les autres fonds sont essentiellement constitués par archives ecclésiastiques :

– Les archives des diocèses. On en dit parfois beaucoup de mal ; et c'est vrai qu'elles sont globalement moins bien tenues que les archives des congrégations, faute de moyens. Mais certaines, d'une grande richesse, se révélèrent être déterminantes : ainsi les archives de l'archevêché d'Albi, par le fonds Mignot, très abondant et très bien classé⁵. Ces archives permettent non seulement d'apprécier les relations qu'entretenaient l'évêque de La Rochelle et l'archevêque d'Albi, mais aussi de savoir ce que les nombreux correspondants de ce dernier pensaient réellement de Le Camus. On a là des lettres de Loisy, du baron Hügel, de l'abbé Birot, etc.

– Les archives de l'évêché de La Rochelle, si elles ne possèdent pas de fonds Le Camus, ne sont pas pour autant muettes sur son activité. Les lettres de l'évêque à certaines personnes y ont depuis été réintégrées :

³ Archives vaticanes ; Segreteria di stato, anno 1902, rub. 248 ; anno 1904, rub. 248 ; anno 1906, rub. 283.

⁴ Pour le fonds de la Secrétairerie d'Etat (rub. 248), on est redevable à J. O. Boudon du précieux inventaire des dossiers qu'il a publié dans son article : « Le Saint-Siège et les nominations épiscopales en France au XIX^e s. » dans *Mélanges de l'École française de Rome* t. 102 (1990), p. 111 – 161.

⁵ Archives de l'archevêché d'Albi, fonds Mignot, 1D5.

Pédernac le 29 Déc. 1905.

*Monsieur le Secrétaire général,
Comme je le demande de
Monsieur, je vous adresse les noms
des futurs administrateurs de l'association
culturelle de la Paroisse de Pédernac :*

*M. Mathurin Godet
François Millon
Pierre Serveau
Ferdinand Amanton
Martin*

Alexis Daubigny

Marc Daubigny

*La paroisse étant très pauvre, le Curé
ne peut compter dans l'avenir sur aucune
renouance pour l'entretien du culte.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
général, mes plus respectueuses salutations -
M. Daubigny Curé de Pédernac*

Lettre d'un curé de campagne au Secrétaire général de l'évêché, 29 décembre 1905. Par sa teneur, cette lettre prouve que l'évêque avait recommandé à son clergé de constituer les associations culturelles prévues par la loi. (Archives diocésaines de La Rochelle).

ainsi de celles adressées à l'abbé Eyssautier, qui sera le successeur direct de Mgr Le Camus sur le siège de La Rochelle. C'est au supérieur de l'Institution diocésaine, puis au vicaire général que s'adressait alors l'évêque. La pieuse mémoire avec laquelle fut conservé le souvenir de Mgr Eyssautier explique cette différence de traitement des archives des deux prélats, ce qui en l'occurrence nous fut extrêmement utile. Par contre, d'autres fonds diocésains se révélèrent fort décevants : en premier lieu les archives diocésaines de Carcassonne, très pauvres sur l'activité du prêtre avant son accession à l'épiscopat ; les archives diocésaines de Bordeaux – métropolitain de La Rochelle – ne fournirent que quelques lettres, et celles de Paris, seulement quelques traces dans les papiers du cardinal Richard.

– Les archives des congrégations vinrent éclairer des phases très spécifiques de l'activité épiscopale : ce furent d'abord celles des Lazaristes, qui avaient la direction du grand séminaire de La Rochelle⁶. Les cor-

⁶ Archives des Lazaristes, Paris. Fonds du grand séminaire de La Rochelle.

CAMIADÉ CONTRE LE CAMUS

*Histoire Véridique et Lamentable
d'un Pauvre Curé Persécuté par son Evêque*

Par HERMÈS

Mieux est de ris que de larmes écrire.



PRIX : 30 Centimes

IMPRIMERIE DE *La Solidarité Républicaine*, LA ROCHELLE

« *Camiade contre Le Camus* », brochure polémique publiée en 1904 par « Hemès »,
alias Camille Dreyfus, accompagnée d'une caricature du prélat.

respondances des supérieurs et des professeurs avec le père Fiat se révélèrent d'un grand intérêt. Les archives de Saint-Sulpice furent utiles à consulter pour deux raisons : elles conservent d'abord quelques traces de l'élève Le Camus, quand celui-ci faisait ses études au séminaire parisien, et surtout les papiers de Fulcran Vigouroux permirent de bien connaître les voyages en Orient qu'entreprirent les deux prêtres. Les archives des spiritains, à Chevilly-Larue, éclairèrent sous un jour étrange certains conflits passés...

— En dehors de ces fonds les plus importants, des pièces éparses purent encore être découvertes. Bien sûr, on mentionnera la Bibliothèque nationale, à propos notamment des papiers Loisy et Houtin ⁷. Par l'effet d'une chance inespérée, nous avons pu retrouver la thèse de doctorat de l'abbé Le Camus, aux archives de l'Etat italien, à la Sapiense, où les inventaires étaient

pourtant des plus sommaires... Enfin, les fonds privés ont encore apporté quelques contributions. Une seule se révéla être vraiment remarquable : les archives de Mgr de Las Cases ⁸, toujours en possession de la famille, qui permirent d'éclairer sous un jour nouveau les années de jeunesse de Le Camus.

Au total, on peut dire qu'en l'absence d'un fonds qui aurait dû être central et constituer le point de départ de notre recherche, c'est à partir d'un grand nombre de fonds périphériques que la pensée et l'action d'un homme purent être peu à peu reconstituées. Cette

⁷ Bibliothèque nationale de France – département des manuscrits ; Nouv. Acq. Franç. Papiers Loisy : 15 654 – 15658 ; papiers Houtin : 15 712 – 15714.

⁸ Félix de Las Cases, né en 1819, évêque de Constantine en 1867, démissionnaire en 1870, décédé en 1880. Il était neveu du célèbre mémorialiste de Sainte-Hélène.

méthode permit parfois d'aller très loin, comme aux moments les plus chauds de la crise ouverte par l'abbé Loisy. Les correspondances conservées à Albi, à la Bibliothèque nationale et à Saint-Sulpice, au travers des lettres de Mgr Mignot, de Loisy, de von Hügel, et parfois de Vigouroux, permettaient souvent de reconstituer en grande partie la teneur des lettres adressées à Le Camus lui-même, et qui demeurent à jamais perdues.

On n'en conclura pas pour autant que la perte des archives n'est pas un handicap essentiel pour l'historien ! Nous voudrions en terminant évoquer quelques disparitions bien intentionnelles qu'il n'a été possible de surmonter que peu à peu. Nous passerons sur la dernière lettre reçue du pape Pie X par l'évêque, après le 6 septembre 1906. Ce document a alimenté à l'époque les rumeurs et les spéculations. Si quelques contemporains en ont parlé, bien rares paraissent avoir été ceux qui l'ont effectivement vu⁹ ! Par contre, certains imprimés, certainement répandus largement dans le diocèse de La Rochelle, paraissent avoir systématiquement disparu après septembre 1906. C'est le cas de l'ordonnance de l'évêque du 24 août 1906, promulguant les sanctions que comporte l'organisation du denier de la foi, que nous n'avons découverte pour la première fois que dans les papiers du cardinal Richard, à l'archevêché de Paris ! C'est cette ordonnance qui fut condamnée par Pie X, au moyen d'un télégramme lu par le cardinal lors de l'assemblée des évêques des 4 et 5 septembre. Presque introuvables également furent les carnets à souches distribués dans les paroisses à partir de 1906, et qui devaient être le support de la collecte de ce Denier du Culte accompagné d'une profession de foi personnelle, telle que l'avait imaginé l'évêque, et que l'on considéra sans doute comme étant compris dans la même condamnation que l'ordonnance des sanctions. L'épuration avait été visiblement fort bien menée... pas assez toutefois, puisqu'il nous est arrivé depuis de trouver quelques exemplaires des fameux carnets dans une ou deux paroisses sans doute négligentes

⁹ Cf. Emile Le Camus, *op. cit.*, p. 423-425.

ou rétives aux consignes de l'évêché. Il arrive parfois que ces exemples d'insoumission soient le salut de l'historien !

Yves BLOMME
archiviste de l'Evêché de La Rochelle

RÉPONSE CONFIDENTIELLE

A LA

LETTRE CONFIDENTIELLE DU 25 OCTOBRE 1903

Communiquée **confidentiellement**
au clergé du diocèse de La Rochelle et aux Evêques
de France et des Colonies.

PAR L'AUTEUR PRÉSUMÉ D'UNE BROCHURE ANONYME.

(N'est pas en librairie)



LA ROCHELLE

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE E. MARTIN, RUE DE L'ESCALE, 20

1904

« Réponse confidentielle », brochure polémique publiée en 1904 par un prêtre du diocèse de La Rochelle, l'abbé Antonin Voyé, opposé à son évêque, Mgr Le Camus.



A propos de l'enquête « Repérage des documents archivistiques diocésains pour la période de la Séparation des Eglises et de l'Etat » 1905-1908

A l'initiative de l'Association des Archivistes de l'Église de France, une enquête a été lancée auprès des archivistes diocésains afin de repérer, autant que faire se peut, les documents faisant mémoire des événements diocésains lors de la mise en application de la loi de « Séparation des Eglises et de l'Etat » de décembre 1905.

Cette opération lancée conjointement à la préparation des journées d'études de l'Association pour décembre 2004 avait un triple objectif :

1. Sensibiliser les archivistes à cet aspect de la vie de leur Église locale.
2. Les aider à identifier les « lieux » où ils pourraient repérer des archives concernant cet événement afin de se tenir prêts pour les demandes qui ne manqueront pas de leur être faites par les chercheurs pour la commémoration de cette loi.
3. Et éventuellement constituer au niveau de la France « un fonds virtuel » sur cette thématique afin, d'une part de mieux faire connaître la richesse de la documentation ecclésiastique et d'autre part, en faciliter l'accès aux chercheurs.

Comment faire parler les résultats de cette enquête ?

1. Tout d'abord le matériau

Cette enquête a été lancée dans les 89 diocèses ou assimilés, dès le 17 février 2004 et les réponses étaient attendues pour le 30 mars suivant. Comme il était prévisible les retours des diocèses se sont effectués sur une période beaucoup plus large. Tout d'abord je voudrais ici renouveler mes remerciements à tous ceux et celles qui ont collaboré à leur mesure à cette enquête. Merci d'avoir accepté cette surcharge de travail.

Il a été possible de répertorier 59 réponses des archivistes diocésains réparties ainsi :

50 répondant réellement à l'enquête,

9 réponses pour signaler leur impossibilité à remplir le questionnaire : par surcharge de travail, inaccessibilité de leur fonds ou parce que leur diocèse avait été créé après cette période.

30 diocèses n'ont donné aucun écho.

Ainsi nous nous trouvons devant 66 % de réponses dont 56 % seulement seront exploitables.

Ces réponses dessinent la carte de France ci-contre.

Il faut noter que des diocèses non directement concernés ont cependant

pris le temps de signaler leur condition particulière : diocèse hors territoire français à l'époque, diocèses trop récents (ex. couronne parisienne, Saint-Etienne) ou bien encore archives en déménagement et donc documents inaccessibles provisoirement.

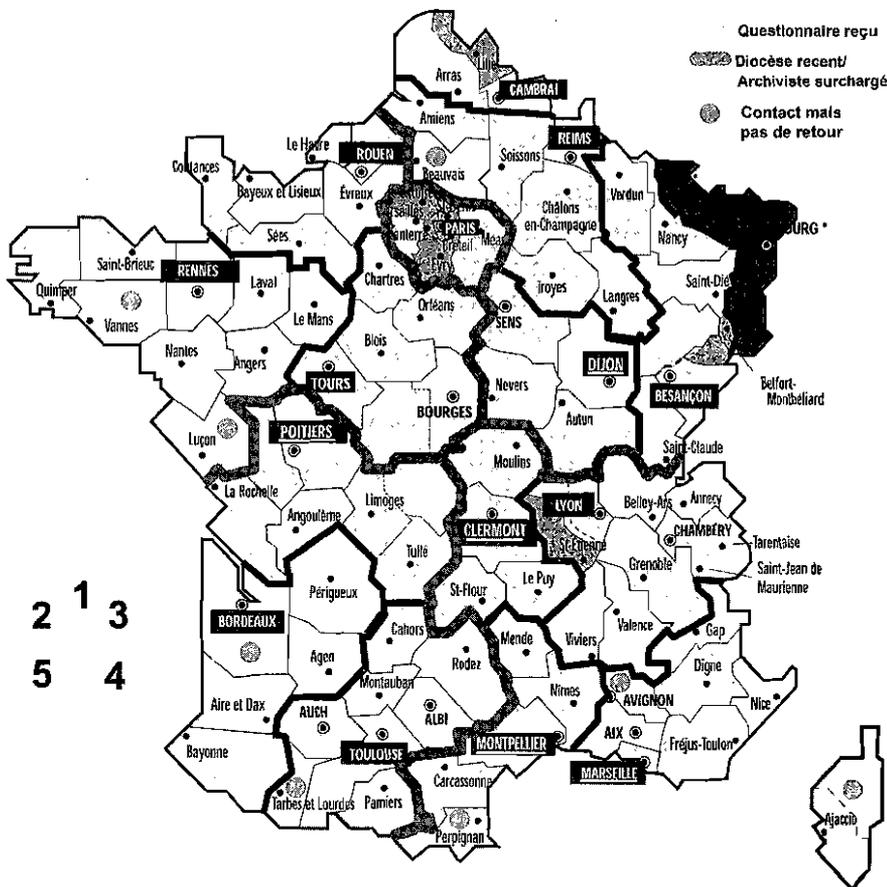
Pour les autres réponses, il ne semble pas qu'il y ait un effet géographique particulier. Les réponses semblent réparties aléatoirement sur le territoire et plus en fonction de la disponibilité de l'archiviste et de ses motivations.

Cependant il faut noter avec regret l'absence de réponse de trois sièges cardinaux importants de l'époque : Paris, Bordeaux et Rennes.

Des situations très contrastées ont été constatées : ainsi on va du diocèse qui s'est dessaisi de ses archives jusqu'au diocèse qui maîtrise bien son fonds.

Les mobilisations des archivistes aussi ont été diverses pour la participation à cette enquête. Nîmes et Tours par exemple illustrent leur réponse par de nombreuses transcriptions de documents de l'époque. Besançon fournit une disquette pour faciliter le traitement informatique. Lyon exhume des documents essentiels sur les réunions des Evêques. Arras, Nevers et d'autres font des réponses très archivistiques.

En moyenne les diocèses disposent d'informations sur la moitié des questions posées. Mais aucun ne



peut documenter l'ensemble du sujet.

Un mot sur les diocèses signalés par un point. Il s'agit de diocèses qui avaient « promis » une réponse et qui ne l'ont pas tenue ! En effet, les diocèses, dont la réponse manquait à la date prévue, ont tous été contactés par téléphone. Cette « campagne téléphonique » est elle-même très instructive. Elle a mis en évidence le peu d'accessibilité directe de l'archiviste diocésain. La plupart des communications doivent transiter par le secrétariat de l'évêché et/ou la chancellerie, et si des temps de permanence sont prévus, ils sont très restreints ! Au détour on peut noter ici l'effort à faire pour que nos services deviennent progressivement plus accessibles au public et aux chercheurs en évitant « ce parcours » du combattant.

Quoi qu'il en soit retenons que malgré les « trous » nous sommes devant un échantillonnage plus que significatif qui conserve à cette enquête tout son intérêt.

2. Le point de vue de l'archiviste

Dans la plupart des cas, le retour des questionnaires a toujours été accom-

Pour mémoire rappelons ici l'essentiel du contenu du questionnaire de l'enquête.

La période concernée par la recherche ? 1905-1908 englobant donc la discussion de la Loi de Séparation jusqu'à la loi du 13 avril 1908. Cependant il n'était pas exclu d'inventorier au-delà de ces dates selon la richesse du fonds, notamment jusqu'à la mise en place des Associations diocésaines.

Les thèmes. Etaient concernés par cette recherche, essentiellement les thématiques suivantes :

Les conséquences immédiates sur la vie des paroisses : inventaires, contraintes locales sur l'exercice du culte ou sur les pèlerinages.

La situation des prêtres : conditions de leur ministère et conditions matérielles (allocations, pensions).

Le rôle de l'évêque et ses prises de position : directives adressées au clergé, lettres pastorales, mise en place d'organisations transitoires comme les « commissions paroissiales ».

Les rencontres des évêques à Paris durant les années 1906-1907.

Les relations des évêques entre eux et leurs relations avec Rome, en particulier à propos de l'élaboration et de l'accueil des encycliques.

Les 14 questions étaient réparties ainsi :

- 1-2-3 : concernent les inventaires eux-mêmes ;
- 4-5-6 : visites pastorales, bulletins paroissiaux et conseils de fabrique pendant les événements ;
- 7-8 : relations avec l'autorité locale et les expulsions de 1906 ;
- 9-10 : prises de position des évêques dans leur diocèse et les travaux des évêques ;
- 11 : réorganisation des institutions après 1906 ;
- 12 : publications durant cette période ;
- 13 : situation des congrégations ;
- 14 : travaux des érudits locaux sur le sujet.

pagné d'une lettre des archivistes pour expliciter leur réponse. Aussi nous a-t-il semblé important de faire un examen thématique de leur contenu. On observe ainsi plusieurs choses intéressantes.

■ *Le Profil des archivistes*

- Quand il y a un archiviste en titre le plus souvent il est surchargé.
 - Par l'ampleur de sa tâche pour son fonds
 - Par ses multiples fonctions.
- Quelques diocèses ne savent pas encore à qui adresser la demande et des questionnaires se sont promenés entre le bibliothécaire, l'ex-chancelier, le prof d'histoire retraité, avant d'atterrir chez un prêtre de bonne volonté qui a répondu comme il a pu.

■ *Aperçu sur les fonds d'archives*

- Beaucoup soulignent leur pauvreté sur ce sujet à cause
 - Soit d'un dépôt aux Archives départementales
 - Soit de destructions lors de sinistres (guerre)
- Mais aussi parce que le fonds n'est pas classé ou ne dispose pas d'outils permettant une recherche rapide et efficace.
 - *Au passage on peut noter ici que la situation n'a guère évolué depuis l'enquête de l'été 1999 dont le Frère Ribaut a présenté la synthèse dans le n° 52 de la revue Archives de l'Eglise de France, p. 9-13. Il nous reste encore bien du travail en perspective. De quoi nourrir encore quelques projets !*

■ *A propos de l'enquête elle-même*

- Si l'on en reconnaît l'intérêt,
- Il est souligné aussi qu'elle a demandé beaucoup de travail...
 - A cause de la multiplicité des points et la diversité de classement de ces documents.
- En prenant soin d'aborder le maximum de points pour alerter

l'archiviste sur les domaines concernés, elle a aussi effrayé...

■ *Annnonce de plusieurs manifestations en 2005...*

Effectivement dans bien des diocèses des temps de commémoration se préparent. Espérons que le travail fait pour « préparer » les archivistes à connaître leur fond sur ce sujet leur permettra une collaboration effective à ces manifestations. C'est aussi une manière offerte aux archivistes pour avoir une action pastorale directe.

3. Lecture des réponses

1. Un regard global

Pour faire parler les réponses exprimées dans un premier temps il a été nécessaire d'avoir recours à un codage pour une saisie informatique des réponses. Cette saisie s'est faite selon quatre critères :

1. Les archives détiennent quelques documents originaux (au moins 1) qui répondent à la préoccupation exprimée dans la question.
2. Les archives peuvent renseigner la question uniquement par la Semaine Religieuse.
3. Les archives ne détiennent aucun document en rapport avec la question.
4. La question est sans réponse ou l'archiviste convient de son ignorance.

Un tableau à deux entrées est ainsi réalisé pour prendre en compte les 46 réponses réellement exploitables et répertorier les 14 questions rete-

nues. Qu'en dire ? Tout d'abord qu'aucun résultat typique n'est évident.

Si l'on regarde la capacité des diocèses à répondre aux 14 questions on s'aperçoit que leur réponse est fonction de la capacité de l'archiviste à apprécier la richesse relative de son fonds.

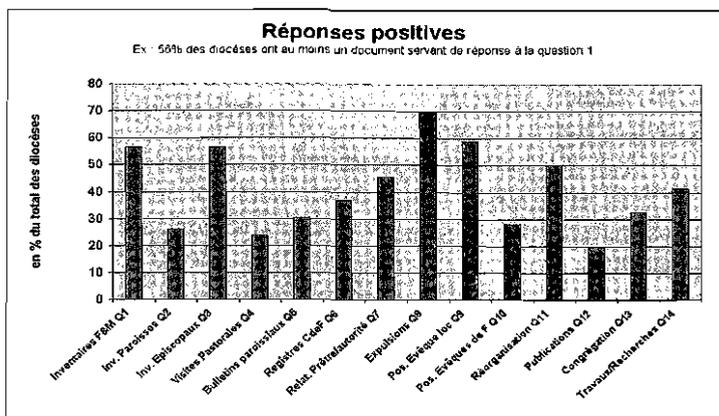
Si l'on considère les réponses aux différentes questions rien de réellement significatif n'émerge.

Donc finalement on se trouve devant une grande dispersion des réponses dans les deux cas. Un traitement plus détaillé est nécessaire.

2. Répartition des réponses positives

Le graphique suivant a pu être établi. Il nous permet d'observer par exemple que les questions 2-inventaires paroissiaux, 4-visites pastorales, 10-position des évêques de France sont particulièrement sous informées. 8 diocèses sur 10 n'ont rien sur ces sujets.

Ceci nous autorise à souligner que les fonds diocésains sont surtout des fonds d'archives épiscopales. On constate que les éléments de la vie paroissiale et des laïcs à l'époque de ces événements, pourtant très importants pour notre histoire catholique française, se sont perdus. Alors s'il est permis de penser qu'aujourd'hui la position collective des Evêques de France peut être préservée, ne peut-on pas avoir des craintes quant aux archives paroissiales et aux archives de divers mouvements et organismes diocésains ?



3. L'importance de la « Semaine Religieuse »

Lors de l'examen des réponses, notre attention a été aussi attirée par l'importance prise par les Semaines Religieuses. En effet, beaucoup d'archivistes soulignent le rôle prépondérant de cette source de renseignements. A elle seule elle informe pratiquement sur tous les sujets évoqués.

Ainsi des sujets aussi importants que les relations entre les prêtres et les autorités locales (Q.7) ou les expulsions (Q.8) ne sont en fait connus aujourd'hui que par les relations qui en ont été faites dans la Semaine Religieuse. Elle apparaît ainsi comme la mémoire du diocèse.

Devant cet état de fait on peut se demander qu'en est-il aujourd'hui ? La semaine Religieuse est-elle toujours le seul lieu de mémoire de notre Église locale ? Son contenu répond-t-il encore aujourd'hui à cette fonction ? Et si non que mettons-nous en œuvre, nous archiviste, pour palier à cette dérive ? Voilà bien une porte d'entrée pour élaboration de projets de conservation du patrimoine ecclésiastique si nous en manquons !

4. L'arbre peut cacher... la plaine

Sous ce titre volontairement accrocheur nous voulons essentiellement mettre en évidence une réalité qui ressort du dépouillement plus détaillé des réponses.

Nous nous sommes intéressés à la question des inventaires épiscopaux. Ainsi pour chacun des évêchés, cinq documents étaient attendus : l'inventaire de la Cathédrale, celui de la Mense épiscopale, celui du chapitre, celui des Séminaires, celui de la Caisse de Secours.

Que constatons-nous ? Bien que cette question ait reçu 56 % de réponses positives (qui déclaraient donc avoir au moins 1 document), en fait la « moisson » était beaucoup moins abondante. En effet, 45 % des diocèses, donc près de la moitié,

n'ont aucun document (en dehors des informations fournies par la Semaine Religieuse) et 5% seulement disposent de la totalité de ces documents.

Ainsi l'étude plus détaillée sur ce sujet par exemple atteste un résultat plus proche des 30 % que des 56 %. Donc pour ce qui concerne l'existence de documents potentiels, il faut se montrer très prudent. Une réserve est de mise, car étant donné la situation, il faut considérer que, en dehors de la Semaine Religieuse, 30 % des sujets sont réellement documentés.

5. Une lecture plus synthétique

Une reprise plus synthétique nous aidera à avoir une vision plus globale des résultats. Pour cela nous avons procédé à un regroupement des questions sous trois rubriques :

■ Les faits :

- Les inventaires Q. 1-2-3
- Les expulsions Q. 8
- La réorganisation Q. 11

■ Les acteurs :

- Les évêques de France Q. 10
- L'évêque diocésain Q. 9
- Les prêtres Q. 7
- Les congrégations Q. 13

■ Les sources documentaires plus générales.

- Registres des Conseils de Fabrique Q. 5
- Bulletins paroissiaux Q. 6
- Visites pastorales Q. 4
- Lettres pastorales et Mandements Q. 9-12
- Publications diverses Q. 12-14

Ainsi en reprenant la lecture du tableau à deux entrées évoqué plus haut on constate très nettement que :

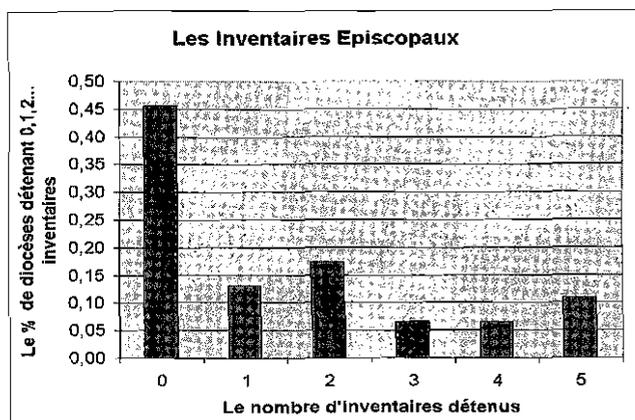
- ◇ Les faits sont les mieux documentés,
- ◇ Le rôle des acteurs est moins bien connu,
- ◇ Les sources générales sont souvent absentes.

6. L'aspect purement archivistique

Ce point, bien que n'appartenant pas à proprement parler au fond de l'enquête, ne peut pas être passé sous silence. En effet dans les réponses inventoriées, il a été observé par exemple que la moitié des réponses ne faisait pas référence à des cotes précises. Il n'y a qu'une corrélation très faible entre le fait de donner de nombreuses réponses et le fait d'en fournir les cotes.

Comment interpréter cela ? Certainement avec précaution. Il peut s'agir d'un oubli, d'une surcharge de travail, d'un manque de temps pour chercher précisément la cote. Mais il peut s'agir aussi tout simplement d'une absence de cotation !

Alors si c'était le cas, cet élément mérite vraiment notre attention d'archivistes. Car en l'absence de cotation une recherche comme celle-ci dépend alors totalement de l'archiviste, voire d'un archiviste en particulier et de sa capacité à mémoriser. L'absence de cotation rend le travail de recherche quasi impossible. Et en cas d'absence de l'archiviste et de son remplacement, cela équivaut à une perte de document... Au moins pour un temps puisque qu'il n'est



pas possible de pouvoir les identifier.

L'absence de cotation et d'outil de recherche est un danger important pour tout fonds archivistique. Ils sont l'un et l'autre « chronophage » ! Ce sont également des points très sensibles pour les chercheurs. Leur absence est dévalorisante pour notre travail qui du coup le rend moins attractif.

D'où une attention particulière à porter à ce point. C'est certainement une priorité à mettre pour nos prochaines formations voire pour notre travail d'archivistique sur le terrain.

Que conclure ?

Par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés, nous ne pouvons pas nous prononcer au moins pour deux des trois... Mais il est raisonnable d'espérer que cette enquête ait pu susciter ici ou là un regain d'intérêt pour cette période.

Cette enquête permet-elle de déboucher sur un fonds virtuel ?

1. D'abord un constat, le sujet est vaste et déjà ancien : 100 ans.

Il se déploie sur toute la France et en un temps limité...

Trois aspects qui en eux-mêmes avaient leur handicap.

C'était sans doute ambitieux, mais loin d'être inutile.

2. Actuellement nous n'avons pas les conditions pour mener à son terme le projet. Mais pour autant est-ce irréaliste ? Faut-il abandonner l'idée ?

● Non car il a été prouvé que l'on peut mettre les fonds des diocèses en communication. Et cela ne peut être qu'une bonne chose pour chacun de ces fonds :

– Parce que l'idée en soi n'est pas mauvaise, elle peut être au contraire très utile pour les historiens et les chercheurs,

– Parce qu'un projet comme celui-ci met en route des collaborations pratiques entre archivistes. (Cf. l'expérience de l'Arc méditerranéen),

– Parce qu'une telle collaboration ne demande pas forcément des déplacements,

– Parce que la réalisation d'un tel projet pourrait donner aux archives ecclésiastiques de France une certaine visibilité,

– Parce que le besoin reste !

Comment ?

En se servant davantage d'outils informatiques à notre portée. Il serait tout à fait réaliste de reprendre le projet en créant un lieu, un site Web par exemple, où chacun à son rythme et en fonction de l'état de son fonds alimenterait le sujet.

Pour commencer nous pourrions cibler un sujet limité, mais pouvant durer et d'un intérêt commun à tous, ou presque. Un rêve ? Pas tant que cela !

Il est certain que, pour le sujet qui nous occupe, si nous avons pu réaliser par exemple un opuscule de quelques 80 pages pour rééditer en un seul volume les lettres de protestations des évêques de France au moment des inventaires de leur cathédrale, il y aurait eu certainement un, ou des chercheurs qui s'y seraient penchés pour les étudier de plus près ! Et peut-être n'est-il pas trop tard après tout car le centenaire de l'expulsion des évêques n'est qu'en décembre 2006 !

Mettre en commun nos moyens, même petits, serait aujourd'hui une dynamique puissante pour notre mission. Il nous faut collaborer et nous soutenir mutuellement pour garder vivante la mémoire de notre Église. Il en va de la vitalité de nos sources et de la solidité de nos racines.

Et bien que limitée et partielle cette expérience atteste de notre capacité à nous mobiliser sur un projet !

Donc affaire à suivre.

Claudine PÉZERON
Archiviste diocésain
d'Aix-en-Provence

ATTENTION !

Dès réception de ce numéro, veuillez régler ou faire régler votre cotisation ou abonnement pour 2006 sans attendre un rappel toujours désagréable et onéreux.

Les cotisations et abonnements partent tous du mois de janvier et ils couvrent l'année civile en cours. Reportez-vous aux indications figurant en dernière page du bulletin. Merci de faciliter ainsi le travail du secrétariat.

Trois regards sur la séparation

- L**e centenaire de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat donne lieu à de nombreuses manifestations commémoratives. Dans ce contexte, je vous invite simplement à porter trois regards sur la Séparation et ses répercussions dans le diocèse d'Aix-en-Provence
- 1 – La question des tabernacles lors des inventaires de 1906
 - 2 – Le rôle des laïcs dans le diocèse d'Aix et d'Arles (1903-1914)
 - 3 – Le dur statut de « l'occupant sans titre » (1907-1924)

La question des tabernacles lors des inventaires de 1906

Les préparatifs

La loi de séparation, promulguée le 9 décembre 1905, stipule dans son article 3 qu'un inventaire de tous les biens appartenant aux anciennes fabriques doit être fait. C'est le 2 janvier que la Direction de l'Enregistrement met noir sur blanc les consignes exactes qui sont destinées à ses agents chargés d'établir les inventaires. Ces consignes donnent lieu à un vif débat.

Leur parution dans la presse (*La Croix*, 11 janvier 1906) et particulièrement le passage qui précise que « les agents chargés de l'inventaire demanderont l'ouverture des tabernacles », entraîne une interpellation du gouvernement. Sa discussion est fixée au 19 janvier et les inventaires sont repoussés à la fin du mois.

Il faut observer que l'Archevêque d'Aix complète immédiatement ses instructions aux prêtres de son diocèse par la formule suivante¹ : « La porte de tous les tabernacles de l'église demeurera ouverte, comme le Vendredi Saint, durant les opérations d'inventaire ».

Cette formule vise uniquement à mettre en oeuvre une protection radicale des Saintes Espèces. Le comportement à adopter est clair et les sentiments qui en résultent ne le sont pas moins qui ne peuvent être que de grande tristesse.

Tous les évêques n'appliquent pas l'instruction de Mgr Bonnefoy et *La Croix de Provence* signale diverses prises de position recommandant au contraire le main-

¹ *Semaine Religieuse d'Aix* (par la suite SR), 19 janvier 1906



Le « gros titre » de La Croix de Provence pour le congrès de l'Action religieuse de juin 1907.

tien des tabernacles fermés. S'ouvre ainsi une brèche dans l'obéissance ecclésiastique.

Le débat parlementaire

Lors du débat parlementaire personne ne considère cette question des tabernacles sous son aspect purement matériel ; la question est en effet d'ordre essentiellement symbolique. Les défenseurs des catholiques demandent fermement un geste témoignant du respect de leur foi, et l'extrême gauche soutient par des applaudissements tout aussi fermes des formules telles que : « Nous ne voulons pas nous incliner devant lui [le clergé] ».

Tout en assumant le contenu de la note de la Direction de l'Enregistrement, le Ministre des Finances adopte une position de conciliation à l'égard des catholiques. Il fait à la tribune la déclaration comportant ce passage : « En présence du refus par les prêtres d'ouvrir ces tabernacles, l'agent chargé de l'inventaire se contentera de consigner les déclarations du même prêtre portant sur la nature et la valeur des objets qui y sont contenus ».

Les consignes ministérielles sont entendues mais comment croire que de tels points de principe ne laissent aucune trace dans l'exécution pratique des inventaires. Ce sont ces traces, si elles existent, que l'on va tenter de retrouver par une lecture détaillée des inventaires de l'archidiocèse d'Aix et d'Arles.

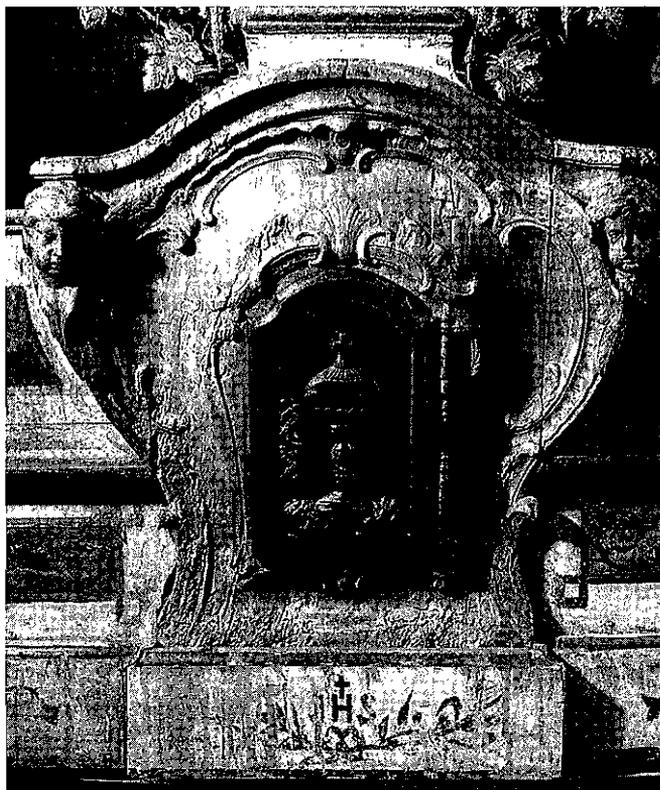
Les tabernacles dans le diocèse d'Aix et d'Arles

Rappelons tout d'abord qu'au début du siècle, pratiquement toutes les églises disposent, certes d'un maître-autel, mais aussi d'autels latéraux dont beaucoup ont aujourd'hui disparu. Sur chacun de ces autels figure un tabernacle. Les tabernacles sont donc nombreux mais un seul, en général celui du maître autel, contient les Saintes Espèces.

La lecture des inventaires des cent trente paroisses montre, comme on s'y attend, deux situations opposées :

a) D'une part, des tabernacles sans intérieur (?) ou des tabernacles « ouverts et vides ».

On observe que dans au moins la moitié des cas, le contenu des tabernacles n'est pas mentionné dans les inventaires, et ce, même si les tabernacles sont décrits en détails. On peut penser que quand le contenu des tabernacles n'est ainsi pas cité, ces tabernacles sont ouverts et vides. En effet, dans cette situation rien ne contraint l'agent des domaines à consigner cette circonstance par écrit. C'est d'ailleurs le cas pour toutes les églises d'Aix, y compris pour celles du siège épiscopal et en particulier pour la cathédrale, là où à coup sûr, les consignes de l'évêque sont respectées. Si donc le contenu des tabernacles n'est pas cité c'est bien qu'il s'agit d'un choix délibéré de la part de l'agent des domaines. Celui-ci n'a pas à interroger le prêtre sur le contenu d'un tabernacle fermé et ne transcrit rien de ce non événement. A l'inverse, la position qui consiste à renseigner l'inventaire sur le fait que « l'on a trouvé les tabernacles ouverts et vides », résulte aussi d'un choix de l'agent des Domaines.



Le tabernacle en bois d'une église proche d'Aix figurant aux inventaires avec la mention « ouvert et vide ».

On vérifie, en examinant globalement les inventaires faits par un même agent, qu'il s'agit bien d'une position personnelle. Sur vingt-sept agents ayant fait plusieurs inventaires², vingt adoptent un comportement tout à fait homogène, fournissant ou ne fournissant pas de renseignements sur le contenu des tabernacles.

b) D'autre part, des tabernacles fermés.

Une petite vingtaine de cas, exactement dix-huit³, correspond effectivement à des situations où l'agent des Domaines trouve les tabernacles bel et bien fermés. On voit donc que près de 15 % des prêtres de paroisses (18/130) n'appliquent pas les consignes de leur évêque. Ils manifestent ici des positions individuelles, prises en conscience. Ces décisions témoignent de sentiments qui s'expriment d'autant plus facilement dans ces circonstances troublées que la position des évêques de France n'est pas uniforme. Il reste que les sentiments qui motivent ces décisions sont à tout le moins des sentiments forts, puisqu'ils placent les prêtres en porte-à-faux vis-à-vis de leur hiérarchie et, lors de l'inventaire, dans une position moins sereine que celle qui résulterait d'une simple application des consignes reçues.

Maintenant qu'ont été précisées la marge de manœuvre dont disposent les agents des Domaines et celle que s'octroient les desservants de diverses paroisses, on ne peut pas ne pas s'interroger sur le point de savoir si les tabernacles sont, ou non, considérés comme « des placards comme les autres » selon la formule d'un député du Var.

S'il est difficile de sonder les intentions des intervenants à travers les sèches énumérations des inventaires, on peut, peut être, retenir, là aussi, un fait. Lorsque les agents des Domaines se trouvent devant des tabernacles fermés, ils ne se renseignent, dans la plupart des cas (neuf sur onze), que sur le contenu du tabernacle du maître-autel, celui qui justement n'est pas « un placard comme les autres ». Sur les onze agents des domaines concernés par ce type de situation, seuls deux s'interrogent régulièrement sur le contenu de l'ensemble des tabernacles et en donnent un compte-rendu, affichant ainsi une neutralité sans faille. Pour ceux-là, mais ceux-là seulement, l'inventaire est véritablement complet et les tabernacles, « des placards comme les autres ».

Cette question des tabernacles est fort délicate car, d'une part, les données qualitatives y sont plus déterminantes que les données quantitatives et, d'autre part, les intentions comptent souvent plus que les faits eux-mêmes. Si la guerre des tabernacles n'a pas lieu et si, dans le diocèse, aucun tabernacle n'est « croché », de vives tensions sont néanmoins palpables. Au final, la sagesse de beaucoup l'emporte sur l'attitude de certains qui se sentent un pressant devoir d'user du fait accompli ou de la force

² Conserver les agents n'ayant fait qu'un inventaire introduirait un biais allant dans le sens de l'homogénéité.

³ On n'a pas pris en compte le cas de Boulbon où le receveur est venu par surprise, en l'absence du desservant.

pour défendre, l'Eglise pour les uns, la République pour les autres.

Le rôle des laïcs dans le diocèse d'Aix et d'Arles

Les positions prises au début du XX^e siècle par les gouvernements successifs, les résultats électoraux qui confirment les gouvernants dans leur action tout en soulignant la perte d'influence de l'Eglise, et enfin une presse engagée qui radicalise sa position contre le « cléricalisme », tous ces faits provoquent une vive émotion parmi les catholiques. Inspiré par des exemples étrangers (Belgique, Allemagne, etc.) dont on envie les résultats, on se persuade qu'il faut « organiser les Catholiques ».

1. La Naissance du Comité diocésain d'Action Religieuse

La Semaine religieuse du 7 juin 1903 annonce la création à Aix d'un « Comité diocésain d'Action Religieuse ». L'archevêque est à l'initiative de cette création et dès le départ recuse toute attache politique ; on se positionne sur le terrain purement religieux et ce, sans aucune restriction : « toutes les paroisses et tous les besoins religieux du diocèse ». Le président du comité est un laïc, le Docteur Victor Latil.

Lors de sa création, ce comité prend pour base doctrinale la première encyclique de Pie X⁴ qui contient les recommandations suivantes : « L'action voilà ce que réclament les temps présents ; mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes ». La ligne de conduite de l'action religieuse (A.R.) est donc d'agir dans les trois domaines que sont la piété, la diffusion du message chrétien et la charité. L'apolitisme et l'obéissance à la hiérarchie ecclésiastique sont deux autres contraintes imposées, elles aussi, par la papauté.

2. Les Œuvres de l'Action Religieuse

Dans la suite nous ne parlerons pas seulement de l'A.R. mais aussi, très souvent, de la section aixoise de la Ligue Patriotique des Françaises⁵ (L.P.D.F.). De fait, depuis leur création, jusqu'à la guerre de 14-18, ces deux mouvements (l'un masculin, l'autre féminin) sont à Aix, extrêmement proches tant par leur doctrine que par leurs actions et même leurs militants (ex. : mari à l'A.R. et femme à la L.P.D.F.).

2.1 La Piété

La piété est la première des recommandations présentes dans l'encyclique de Pie X. Aussi, l'A.R. une fois constituée, lance-t-elle immédiatement de nombreux appels dans le but d'obtenir une participation active aux offices religieux. C'est le président de l'A.R. qui réunit ce qui sera le noyau de la L.P.D.F. à Aix, et c'est lui qui pousse à la création de la « Ligue de la Sainte Messe ». Mais l'A.R. s'investit surtout dans la préparation des grandes fêtes religieuses, comme par exemple la Fête-Dieu, y amenant jeunes et vieux, bien au-delà du cercle de ses membres.

2.2 Le Message

Le message chrétien est transmis principalement au moyen de deux outils, les conférences d'adultes et la diffusion d'une presse d'opinion catholique. Les congrès couronnent ce dispositif.

Un mot d'abord à propos des conférences. A partir de la fin du mois de janvier 1905, s'installent à Aix les « Conférences du Mardi ». Leurs thèmes sont évidemment les rapports de l'Eglise et de l'Etat, les rapports de la Science et de la Foi, la Justice sociale et la Charité etc. Le succès en est incontestable, chaque conférence attirant plusieurs centaines d'auditeurs. C'est la guerre de 1914 qui mettra définitivement fin à ce cycle annuel de conférences.

Pour ce qui est de la presse, disons de suite que le sujet est jugé de première importance. Concrètement, l'A.R. et à la L.P.D.F. mettent en commun leurs moyens financiers et les deux mouvements s'épaulent pour la distribution des journaux. Les efforts entrepris en faveur du « bon journal » sont à la hauteur des convictions : on prend des mesures pour qu'il arrive à l'heure convenable ; on fournit des abonnements gratuits dans les lieux publics, cafés, salons de coiffure et enfin, si l'actualité immédiate n'est pas déterminante, on distribue le journal ou l'hebdomadaire de la veille. Six cents journaux et deux cents hebdomadaires sont ainsi collectés et régulièrement diffusés. Terminons cette partie en évoquant les congrès (au nombre de six de 1904 à 1912), qui sont des tribunes d'où se lancent les principes d'action pour le futur immédiat. Ils remportent un indiscutable succès puisque deux mille personnes y participent et que, au banquet, quatre cents couverts sont dressés⁶. Quand on se souvient que la population d'Aix-en-Provence n'est, à cette époque, que de trente mille habitants, force est de reconnaître que l'impact de ces congrès dans la ville et sur les esprits est considérable.

2.3 La Charité

De nombreux mouvements charitables existaient avant la naissance de l'Action Religieuse, aussi s'en tiendra-t-on ici à la partie la plus originale et la plus emblématique de l'action charitable telle qu'elle est conduite par l'A.R. et par la L.P.D.F.

⁴ *E supremi apostolatus* en date du 4 octobre 1903

⁵ Le mouvement national est créé à Paris en 1902. Dans toute la suite LPDF signifie section aixoise de la LPDF.

⁶ Le commissaire de police transmet au Sous-Préfet les mêmes chiffres. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1 Z 18.

Comme elle se préoccupe du placement des jeunes filles, la L.P.D.F. en vient naturellement à considérer de manière plus large la question de l'emploi et crée des « Secrétariats du peuple » qui se donnent pour but de mettre en rapport les offres et les demandes dans l'intérêt de tous. Les listes paraissent régulièrement dans *La Croix de Provence* ainsi que dans d'autres journaux.

Mais si l'on ne devait retenir qu'un geste au titre de la charité, ce serait sans aucun doute le travail qu'entreprend l'A.R. avec le soutien de la L.P.D.F., à la suite du tremblement de terre qui frappe durement le diocèse d'Aix en 1909. De tous les comités de souscription (il y en a trois), celui de l'A.R. collecte les sommes les plus importantes. L'A.R. s'applique même à éditer un ouvrage mémorial dont les profits sont employés au soulagement des sinistrés.

2.4 Apolitisme et Obéissance

L'Apolitisme de l'Action Religieuse

Dans un rapport à ses supérieurs, le commissaire de police d'Aix s'exprime ainsi : « MM Latil, Drujon, Aninard, de Bonnacorse sont des militants du parti clérical et le congrès de l'action religieuse revêt un véritable caractère de lutte contre le gouvernement de la République »⁷. De son côté le Dr Latil, lui, va au contraire répétant : « Nous avons voulu une organisation spéciale, *une organisation religieuse*. Nous ne disons pas qu'il ne faut pas faire de politique ; oui, il faut en faire, mais pas ici ; oui, il faut en faire, mais l'Action Religieuse n'en fera pas. »⁸. Cette position est tenue bien que l'Archevêque, le Dr Latil et les responsables de l'A.R. considèrent que la politique menée par le gouvernement vise purement et simplement la disparition de la religion catholique à plus ou moins brève échéance. Or aucune institution, et l'Eglise pas plus que la République, ne peut accepter comme programme politique, sa propre disparition. Si donc l'A.R. maintient son refus de s'affilier à un mouvement politique existant, si elle réitère son refus de participer aux débats électoraux, c'est que ses responsables ont conscience que le déclin de la catholicité auquel ils veulent remédier, n'a pas pour seule origine les problèmes politiques et que, de plus, les catholiques ont, entre eux, des orientations politiques très différentes. Il n'empêche qu'une telle attitude apolitique doit être imposée à certains des militants de base qui souhaitent une action plus radicale, plus politique.

On se doit pourtant d'ajouter immédiatement que si la motivation profonde de l'A.R. est plus religieuse que politique, il reste que les circonstances de l'époque rendent, pour les catholiques au moins, cet apolitisme à peu près impossible.

L'obéissance

Que peut-on dire de l'obéissance de l'A.R. ? On se contentera de retenir qu'en 1907 le Dr Latil est fait che-

valier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand et que les mêmes insignes pontificaux sont remis en 1912 au Secrétaire général de l'A.R., Th. Charpin. La direction du mouvement est donc irréprochable.

Il reste à s'interroger sur le mouvement lui-même. Un seul incident dépasse des comptes-rendus très lisses que *La Croix de Provence* fait des congrès de l'A.R. et de la L.P.D.F. : il s'agit, au 4^e congrès, des rapports entre l'A.R. et le Sillon⁹. Le rappel à l'ordre par l'autorité suffit, cette fois, à éteindre la polémique et, en août 1910, lorsque le pape dissout le mouvement du Sillon, le fondateur du mouvement se soumet¹⁰ et les membres du Sillon du diocèse d'Aix font savoir à l'Archevêque qu'eux aussi acceptent la décision papale¹¹.

Les ambitions de l'Action Religieuse sont grandes. Conscients de la situation réelle de l'Eglise, les militants font preuve d'un engagement qui surprend par son ampleur. Et si l'on note que « l'affaire des inventaires » est ici totalement absente, c'est qu'en effet les vrais problèmes de l'Eglise ne sont pas là. La transmission du message est en cause et ceci est bien plus important que cela. Des succès incontestables sont obtenus mais les difficultés sont à la hauteur des enjeux. Aussi le Dr Latil a-t-il certainement éprouvé quelques satisfactions lorsqu'en 1924, se crée enfin l'Association Diocésaine avec en son sein quelques personnalités qui ont milité à l'Action Religieuse.

L'Action Religieuse est remplacée durablement et celui qui fut son unique président meurt quelques mois plus tard. Dans le même temps la section aixoise de la L.P.D.F. poursuit son chemin avant de se fondre dans un ensemble plus vaste, l'Action Catholique Féminine.

Le dur statut de l'« occupant sans titre »

Le refus des associations culturelles, signifié par l'Encyclique *Gravissimo Officii* du 10 août 1906, a deux conséquences radicales : l'Eglise de France est dépouillée définitivement de la totalité de ses biens (immobiliers, mobiliers, fondations pieuses, etc.) et elle perd sa personnalité juridique. Désormais si le prêtre peut encore utiliser l'église du village, il en est devenu un « occupant sans titre ». C'est cette dernière situation dont nous allons examiner très sommairement les conséquences en nous appuyant sur deux documents emblématiques.

Un discours du député de Castellane.

Dans le discours qu'il prononce à l'Assemblée le 26 novembre 1912, Deloncle, député de Castellane, commence par assurer la majorité parlementaire de son non cléricalisme : oui il a voté la loi de séparation, non il ne

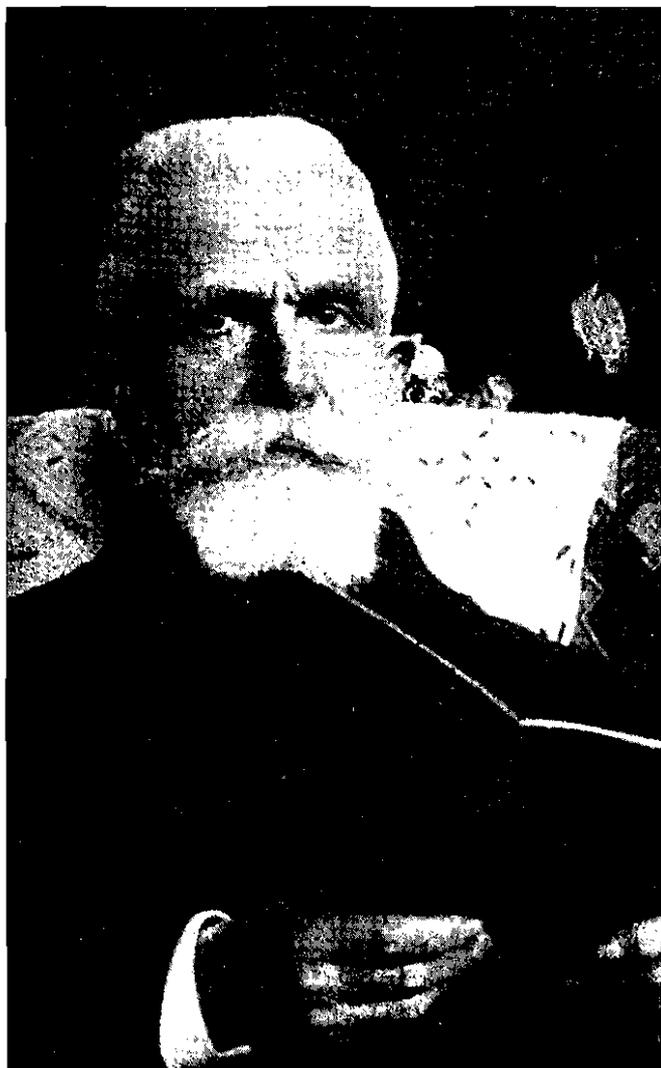
⁷ Id., 1 Z 18

⁸ *La Croix de Provence*, 3 juillet 1904

⁹ *La Croix de Provence*, 23 juin 1907

¹⁰ SR 3 septembre 1910

¹¹ SR 10 septembre 1910



Le Docteur Victor Latil,

président de l'Action Religieuse dans le diocèse d'Aix-en-Provence

connaît pas l'évêque de Gap, etc. Il prend ces précautions car il veut parler de la situation des petites paroisses sans ressources qui constituent sa circonscription. Il commence par décrire une situation fortement dégradée : les prêtres frôlent la misère et dans certains villages, les lieux de culte tombent en ruine. Il appelle ensuite l'Etat à agir... Malgré ses efforts il n'est pas entendu.

Le journal catholique *La Croix des Alpes* ne conteste pas ces propos ; au contraire, en tentant de dire que malgré des prêtres qui louent leurs bras pour vivre, malgré des messes dites dans des bâtiments précaires, la dignité du

sacerdoce n'est pas atteinte, ce journal ne fait, en réalité, que confirmer la gravité d'une situation qui n'est pas près de cesser.

Un article anonyme dans la *Revue des Deux Mondes*

En 1920 paraît dans la *Revue des Deux Mondes* un article dont on apprend ensuite qu'il est de Mgr Chapon, évêque de Nice. Ce diocèse dispose de plus de moyens que celui de Gap mais il doit faire face à des changements radicalement différents. L'évolution démographique en direction du littoral impose une évolution semblable des lieux de culte.

Cette fois il faut bâtir, et pour bâtir on contourne la loi par des sociétés écrans ou par un régime de propriété personnelle fictive. L'avenir est sombre car le propriétaire légal est tenté de devenir le propriétaire réel et si ce n'est lui ce peut être ses héritiers. Les droits de succession s'annoncent impossibles à régler et l'on craint la confiscation. Aussi, pour sortir de cette situation « sans sécurité aussi bien que sans dignité », Mgr Chapon milite-t-il pour que se constituent des Associations Diocésaines, telles que nous les connaissons actuellement.

Pour autant tout le monde ne réagit pas de la même façon. On peut noter, par exemple, que le diocèse d'Aix dont la situation n'est pourtant pas luxueuse, s'arc-boute, du moins au début, dans une résistance qui se veut une fidélité aux condamnations prononcées par Pie X. Quitter le statut de l'occupant sans titre peut donc poser aussi, des problèmes de doctrine.

Une encyclique avait plongé l'Eglise de France dans une situation difficile ; presque vingt ans plus tard une autre l'en sort. Nous sommes alors en 1924, sous le pontificat de Pie XI. En 2005, cent ans après la loi de Séparation, la mémoire directe et vivante des événements s'est éteinte. Les archives diocésaines, complétées par les sources documentaires, conservent désormais les traces des peines et des joies de cette époque, de sorte que l'actualité remet au premier plan le rôle fondamental des archivistes diocésains.

Joseph WEISSE,
Attaché aux archives diocésaines d'Aix-en-Provence.

Loi de Séparation et Inventaires

Traces de ces événements

chez les Sœurs de Saint Paul de Chartres

Les supérieurs ecclésiastiques de la congrégation ont toujours eu à assumer, en même temps, la fonction de vicaire général du diocèse.

L'un d'eux, M. le chanoine Emile LEGUE, nommé vicaire général le 16 avril 1885, devint supérieur de la congrégation le 1^{er} juin suivant. Malgré ses lourdes tâches, il nous a laissé six gros volumes de notes de toutes sortes : extraits de lettres, articles de journaux (en majorité du journal *La Croix*) documents divers, photos, etc. collés ou recopiés de sa main. La majorité de ces documents concerne la vie de la congrégation mais aussi celle du diocèse et de l'Eglise.

Le premier volume a été commencé fin novembre 1890 et couvre plus de dix années ; il se termine fin décembre 1901. Les volumes II, III et IV comportent beaucoup d'articles sur la sécularisation et la vie des communautés pendant cette période.

Le cinquième volume, commencé le 4 mars 1905 se termine le 15 août 1906 et le sixième volume, commencé le même jour n'est pas achevé. Si beaucoup d'articles se rapportent encore à la sécularisation, il s'en trouve aussi un certain nombre en lien avec le thème de nos deux journées : Loi de séparation et Inventaires.

Voici un rapide aperçu des faits rapportés dans ces deux volumes :

La séparation de l'Eglise et de l'Etat s'y retrouve à plusieurs reprises sous

forme d'articles de journaux : l'un d'eux rapporte tout le scrutin, par départements, avec le nom des députés et leur vote pour ou contre. Un autre article donne les mêmes informations pour le vote du Sénat suivi d'un article d'Ernest Judet intitulé : « La grande rupture ».

Plusieurs pages sont consacrées aux inventaires (articles de journaux avec photos) donnant des informations sur plusieurs départements, et, sur quatre pages, un résumé manuscrit de la suite des événements dans le diocèse et particulièrement à Chartres.

L'auteur a noté encore l'interdiction faite par plusieurs évêques d'ouvrir les tabernacles et les incidents sur-

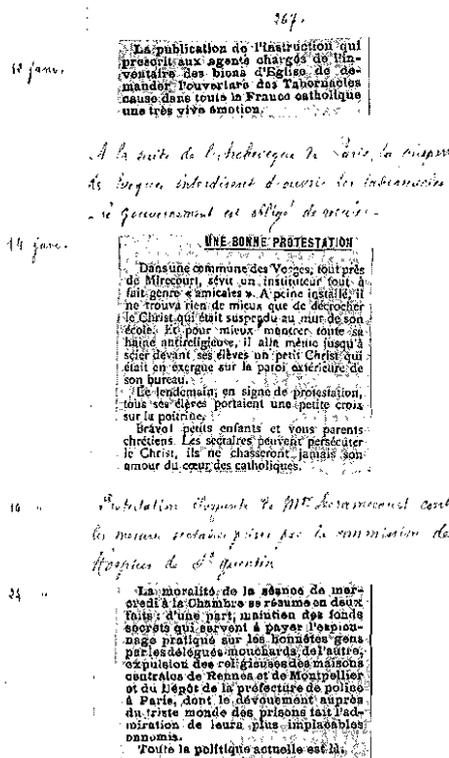
venus à Paris, le 31 janvier 1906, dans les paroisses Sainte-Clotilde et Saint-Pierre-du-Gros-Cailou (nombreux blessés, nombreuses arrestations). Le siège de l'église de Pouzauges en Vendée, fait l'objet d'un récit particulièrement impressionnant. De même, il est consigné que, le 15 août 1906, est arrivée à Chartres l'encyclique du souverain Pontife interdisant les Associations culturelles.

Certains articles relatent la suppression des processions, l'enlèvement des crucifix dans les salles de Conseil de Guerre, la fermeture du Calvaire de Bétharram, des baptêmes civils, une communion civile, des vols chez les curés, la transformation d'une chapelle en salle de spectacle, des fêtes mondaines, la guerre aux morts, des textes d'affiches, telle celle-ci, affichée et distribuée en octobre 1906 :

« Ouvriers, Employés, Commerçants, Paysans, qui travaillez, lutez contre ce Fainéant LE CURÉ. C'est votre ennemi ».

Ce résumé succinct montre que des archives congréganistes peuvent également garder la trace d'événements qui relèvent plus directement des archives diocésaines ; ainsi, grâce à ce prêtre qui a eu souci de consigner l'actualité de son temps, le fonds des Sœurs de Saint-Paul de Chartres conserve une certaine vision de ce qui s'est passé durant cette période troublée.

Sœur Jeanne-Hélène SINEAU,
archiviste.



Compte-rendu d'activités

Année 2004-2005

L'année a été marquée par le renouvellement du Conseil d'Administration et du Bureau. Comprenant 16 membres, il s'est réuni pour la première fois le 16 février 2005 et a procédé à l'élection de son nouveau Bureau. Comme vous le savez déjà, c'est le Père Hugues Leroy, osb, prieur de l'Abbaye Sainte-Marie de Paris qui a été élu président. Il a souhaité s'entourer d'un Bureau plus étoffé et représentatif des différentes composantes de notre association. Aussi avons-nous élu quatre vice-présidents : Mlle Claudine Pézeron, au titre des archives diocésaines, Sœur Christiane-Marie Decombe, au titre des archives des religieuses, Frère Francis Ricousse, au titre des archives des religieux, Frère Jean-Pierre Ribaut, au titre de la formation. Ont été élues, secrétaire générale : Sœur Elisabeth Sondag, trésorière : Sœur Jeanne-Hélène Sineau, trésorière adjointe : Sœur Dominique Jacquot.

Dans les réunions suivantes des 19 avril et 21 septembre pour le Conseil d'Administration et du 23 juin, pour le Bureau, le travail a été centré sur la préparation de ces Journées d'Etudes et sur la révision des Statuts. Cette révision était en chantier depuis des années. Nous avons abouti à un texte qui semble définitif et que vous avez reçu avec la convocation à l'Assemblée Générale. Il sera soumis à votre vote après présentation des modifications par le Président et discussion. Nous savons qu'il nous reste à rédiger le Règlement intérieur, en attente depuis la fondation de l'Association.

Nous avons aussi traité de sujets divers – mais tout aussi importants – comme les relations avec l'Episcopat, la composition des prochains numéros de la revue *Archives de l'Eglise de France*, l'organisation des stages de formation en lien avec la Direction des Archives Nationales de France...

Les questions en chantier feront l'objet de nos prochaines réunions de C.A. et de Bureau en 2006. Vous pourrez constater que le rythme de travail est soutenu !

Journées d'Etudes des 30 novembre et 1^{er} décembre 2004

En ces années 2004-2005 où nombre de rencontres et de colloques ont été organisés pour marquer le centenaire de

la loi de Séparation de 1905, nous ne pouvions éviter d'aborder ce sujet qui a si fort marqué les diocèses et leurs archives.

Le thème de ces deux journées était donc : « *Lois de Séparation et Inventaires : traces archivistiques et incidences ecclésiologiques* ».

Le premier jour, Madame Marie-Jeanne Tufféry-Andrieu, Maître de conférence à l'Université Robert Schuman de Strasbourg III, a traité du sujet : « *De la Fabrique au Conseil paroissial en France de 1802 à 1962* », de façon très documentée. Son intervention – riche en références aux sources archivistiques – est d'ailleurs parue dans le bulletin N° 63 de *Archives de l'Eglise de France*.

Le lendemain, Madame Marie-Thérèse Desouche, de l'Institut Catholique de Toulouse, devait nous présenter « *La vision de l'Eglise, des cultuelles aux associations diocésaines : aspects historiques et fondements théologiques* ». Par suite d'un désistement de dernière heure, le Frère Jean-Pierre Ribaut, remplaçant l'orateur défaillant, a présenté un état de la question à partir de travaux publiés antérieurement par Mme Desouche.

L'assemblée a entendu d'autres communications faites par des membres de l'Association. Mlle Claudine Pézeron a rendu compte de l'enquête sur les Inventaires menée dans les Archives diocésaines. « Au sujet de *La Séparation des Eglises et de l'Etat : Comment utiliser les Sources disponibles aux Archives diocésaines d'Arras* » Problèmes et Résultats par Michel Beirnaert. « *Trois regards sur la Séparation* » par Joseph Weisse, des Archives diocésaines d'Aix-en-Provence. L'Abbé Yves Blomme, archiviste de La Rochelle a présenté « *Les sources d'une thèse : Mgr Emile Le Camus, favorable à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et le problème des Archives diocésaines* »

Ces exposés fort enrichissants ont fait écho chez bien des archivistes à des connaissances liées à leur vécu ou à celui de leurs instituts ou diocèses ; elles ont donné lieu à des débats et discussions.

L'après-midi du 30 novembre fut réservée à des rencontres par régions. (Région parisienne – Nord-Est – Nord-Ouest – Sud-Est – Sud-Ouest) Le but de ces rencontres – en plus de la nécessité de nous connaître – était de partager nos expériences, nos questions et de mettre sur pied des

actions régionales concertées. Beaucoup de suggestions ont été faites, en particulier pour la formation au « métier » d'archiviste. En effet, plusieurs d'entre nous (surtout dans les Congrégations) sont nommés à ce poste au moment de leur retraite professionnelle.

Suggestions

- Souhait d'un cadre de classement pour ce qui concerne les services post-conciliaires (diaconat, conseils pastoraux, conseils presbytéraux, etc.)
- Souhait qu'une place plus importante soit faite à des travaux pratiques d'archivistique au cours des Journées d'Études
- Souci du sort réservé aux archives d'une Congrégation qui disparaît ou fusionne

Des groupes régionaux se sont constitués et ont programmé des rencontres. Les propositions de ces journées d'Études sont déjà une réponse à ces demandes.

L'après-midi du 1^{er} décembre fut consacrée à l'Assemblée Générale de l'Association qui a voté le passage de la cotisation de 23 à 25 €.

Après le rapport d'activité présenté par le Frère Jean-Pierre Ribaut et le rapport financier présenté par Sœur Jeanne-Hélène Sineau – tous deux approuvés à l'unanimité –, il fut procédé aux élections du nouveau Conseil d'Administration dont les résultats ont été rapportés plus haut.

Groupe de Recherches historiques et archivistiques

Il a poursuivi ses activités par la session annuelle qui s'est tenue les 8 et 9 mars 2005

Après l'ouverture de la Session par Sœur Christiane Marie Decombe, ce fut Sœur Claire Herrmann des Filles de la Charité qui nous présenta le « *Charisme et son rapport avec les Archives ; Patrimoine spirituel de nos Instituts* ». Quels moyens utiliser pour le faire connaître à l'intérieur et à l'extérieur, à l'Eglise en général ?

Pour nous faire entrer dans cette réalité spirituelle, Sœur Claire mêla prière, exposé et travaux de groupe, suivis d'échanges sur nos propres charismes et les expériences menées.

Par petits groupes, nous avons pu profiter d'une visite commentée des Archives des Sœurs de la Rue du Bac. Toutes, nous avons admiré et même envié l'installation, la beauté des lieux, le nombre d'archivistes et la compétence de chacune.

D'autres interventions ponctuelles ont répondu à des attentes plus techniques

- « *Les Archives économiques* » par Sr Madeleine Rémond ;

- « *La rédaction d'inventaires d'Archives économiques, à partir de documents élaborés pour le Diocèse d'Arras* » par le Frère Jean-Pierre Ribaut, à partir de documents fournis par M. Duval, collaborateur des archives diocésaines ;

- « *Comment conduire une recherche en généalogie* » par Sr Christiane-Marie Decombe ;

- « *Réflexion sur l'Informatique – pratique du Logiciel ISIS* » par Madame de Bengy ;

- « *Présentation du statut de l'Archiviste religieux* » par le Frère Jean-Pierre Ribaut.

Sr Jeanne-Hélène Sineau et Sr Thérèse-Maylis Toujouse – deux pionnières du groupe 2 – en ont présenté un historique, apportant à ces Journées un petit ton de nostalgie, mais aussi d'espoir en l'avenir, puisque la petite semence des débuts a bien poussé et s'est développée. Merci à nos devancières !

Stage « classement, analyse et cotation »

Organisé à la demande de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France en collaboration avec le Bureau des métiers de la formation de la Direction des Archives de France, ce stage a eu lieu du 26 au 29 septembre 2005, aux Archives Nationales, salle des stages, rue Vieille du Temple à Paris.

Grâce à la bienveillance de Monsieur Jean-Pierre Defrance, Responsable du Bureau de la Formation aux Archives Nationales et à la ténacité du Frère Jean-Pierre Ribaut notre responsable de la Formation (ce même prénom semble décidément facteur d'efficacité !...) ce stage fut une réussite. Les 24 participants ou participantes, tous et toutes archivistes en pleine pâte – dont certains sont aujourd'hui parmi nous –, peuvent témoigner de la qualité de l'apport technique de ces journées, mais aussi de la disponibilité et de la bienveillance des intervenants. La formule d'un formateur responsable par journée a été très appréciée par le temps qu'elle nous donnait pour assimiler un apport très riche et poser toutes les questions pratiques liées à notre « métier » d'archivistes.

En fin de journées, étaient proposées des visites dans divers secteurs des Archives Nationales : Le Centre historique des Archives nationales, la section des Cartes-Plans et photographies, le Minutier central des Notaires).

Réunions régionales et groupes de recherche spécialisés

Fidèles à une longue tradition, les archivistes de la Région Nord se sont retrouvés le 26 juin à Arras. Madame Caroline Biencourt, conservateur du patrimoine culturel du diocèse de Cambrai, leur a présenté comment créer une procédure d'archivage pour les archives financières et comptables des associations cultuelles (et des congréga-

tions religieuses) à partir de son expérience cambrésienne. Frédéric Vienne et Michel Beirnaert, archivistes des diocèses de Lille et Arras, ont accepté de prendre le relais du frère Jean-Pierre Ribaut qui a mis en place ces réunions régionales et en a assuré l'organisation pendant 25 ans.

Dans le diocèse d'Aix-en-Provence quatre rendez-vous annuels sont organisés pour l'Arc méditerranéen (de Monaco à Montpellier + Valence et Le Puy-en-Velay), depuis 2001. L'une de ces 4 journées est culturelle, proposant la découverte du patrimoine culturel de la Région.

Toutes ces rencontres ont pour finalité de répondre aux besoins archivistiques des différents services, qu'ils soient diocésains ou congréganistes : mise en place de bases de données communes (logiciels spécialisés), informations générales (conditions de conservation, législation en vigueur), confrontation des expériences en matière d'archivage. Mise en place de projets communs, par exemple,

Carnet

Mariage :

Agnès Loarer avec François Piollet, le 7 mai 2005.

Décès :

Sœur Geneviève Belin, Bénédictine de la Rochette, à Belmont-Tramonet en Savoie ;

Père Faudi, archiviste diocésain de Saint-Denis 93 ;

Père Jean Fourcade, archiviste de l'Abbaye Saint-Paul à Wisques, Pas-de-Calais ;

Anne-Marie Champy (Sœur Marie-Pia), archiviste des Sœurs de Ste Ursule de Dole Après toute une vie d'enseignante à Dole, Dijon, Besançon ;

Sœur Marie-Thérèse Flourez, archiviste des Sœurs de l'Enfant Jésus Nicolas Barré de 1995 à 2000, après avoir passé 36 ans à Yokohama ;

Sœur Thérésia Fouquet des petites Sœurs de Saint François, Angers ;

Chanoine Jean Guehenneuc, Nantes.

Nouveaux Archivistes

Laurent Lurton, à Montrouge pour l'A.C.E. ;

Le père Lacharpagne, au Diocèse de Saint-Denis, remplace le P. Faudi ;

Patrick Catry, à l'abbaye Saint-Paul de Wisques, remplace le Père Jean Fourcade ;

Mme Claire Gurvil, au Diocèse de Nantes, remplace Mgr Lefeuvre ;

Jean Bouteiller, au Diocèse de Nantes ;

Le Père Amicel-Rouault, au diocèse de Gap ;

Mr Luc-André Biarnais, au diocèse de Gap ;

Sœur Marie Christophe Querry à Ste Ursule remplace Sr Girardot

« *Les Archives nous parlent de la Séparation...* » exposition organisée à l'occasion du Centenaire de la loi de Séparation.

Plusieurs congrégations religieuses, soucieuses d'organiser leurs services d'archives au plan international, ont mis sur pied des groupes de recherches « Archives-Archivistique ». Elles ont souhaité le faire en lien et avec le concours de l'Association ; aussi quelques membres du Conseil d'Administration, et notamment le Président ou le Vice-Président chargé de la formation, sont intervenus à l'occasion de rencontres à Paris ou en Province : chez les Filles de la Charité, lors d'une réunion de leur groupe international de recherches archivistiques, du 17 au 23 janvier ; chez les Sœurs de la Sainte Famille à Villefranche-de-Rouergue, du 19 au 22 juillet, lors d'une réunion élargie du Conseil Général.

Le Père Moison, à l'Abbaye de Timadeuc (Finistère) ;

Le Père Marc Doucet de l'Abbaye de Belloc-Urt (64) remplace le Père Dutreuilh ;

Le Père Yves Moity, au diocèse de Coutances ;

Sœur Lucienne Davenel, Sœurs du Christ Rédempteur, à Fougères ;

Madame Huguette Delvallée, au Diocèse de Saint-Denis ;

Sœur Marie-Claude Jagueneau, des Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus à Chemillé, Maine et Loire ;

Sœur Monique Judic, de l'Instruction Chrétienne de Saint-Gildas des Bois, à Nantes ;

Sœur Thérèse Roudaut, Immaculée de Saint Méen, Ille et Vilaine ;

Mlle Marie Sollogoub, à l'Institut Catholique de Paris ;

Sœur Thérèse Lebrun, Charité Sainte Marie, Paris ;

Mlle Delphine Le Crom remplace Sœur Monique Perron, Union Notre-Dame de Charité à Caen ;

Mme Sophie Bah remplace le Père Georges Blanc au Diocèse d'Annecy ;

Michel Robillot, au Patrimoine Diocèse d'Annecy ;

Abbé Alain Hees, à Montpellier ;

Sœur Christine Chirat, à Lyon ;

Mr Graillat, à Valence ;

Sœur Georgette Fayolle, Oblate de l'Assomption ;

Sœur Laurette Rébuffie, Sœurs de la Charité de Nevers ;

Mlle Véronique Duboulet, à l'Oratoire avec le Père Sollogoub ;

Mr Cranchi-Bellone, au diocèse de Metz.

Sœur Elisabeth SONDAG,
Secrétaire Générale

Il y a cent ans : la catastrophe des mines de Courrières et la grande grève des mineurs

De l'utilité des archives diocésaines pour la célébration d'un centenaire

Le samedi 10 mars 1906, à 6 h. 45, une explosion de grisou ravage des kilomètres de galeries dans trois fosses de la Compagnie des Mines de Courrières (Pas-de-Calais) où sont descendus 1 425 ouvriers et cadres. Le gaz mortel se propage à partir de la fosse 3 de Méricourt, dans près de 110 km de galeries, surtout vers la fosse 4 de Sallaumines à l'ouest et dans une moindre mesure jusqu'à la fosse 2 de Billy-Montigny à l'est. La catastrophe fait 1 099 victimes provenant de 29 communes de la région, dont 411 de Méricourt et 304 de Sallaumines. Des sauveteurs accourent de partout, même des mineurs allemands, très bien équipés, des compagnies de la Ruhr. Les premières obsèques ont lieu sous la neige printanière, dès le 13 mars, devant des foules consternées et furieuses. Une grève massive commence le 14 mars et s'étend rapidement à tout le bassin minier. Elle dure, parsemée de violences, et malgré la rapide occupation par la troupe, jusqu'à la fin du mois d'avril.

La mémoire des deux événements, la catastrophe et la grève, est demeurée vive dans toute la région. Depuis des mois les historiens préparent commémorations locales et colloques universitaires pour célébrer ce centenaire. Ils sollicitent les archives et en particulier les archives diocésaines. Maintenant que tous les témoins directs ont disparu, que les débats sur les faits et les responsabilités ont livré leurs conclusions, le recul permet de s'intéresser aux répercussions et aux conséquences collectives des événements.

Dans les archives diocésaines les chercheurs s'attachent aux réactions de la hiérarchie, du clergé local, aux opinions des catholiques. L'événement se produisait en pleine crise religieuse, quelques semaines après le vote de la loi de séparation, et en plein milieu des inventaires des

biens des fabriques. Comment a-t-il été vécu, quels commentaires a-t-il suscités ? Certains ont-ils été tentés par l'amalgame simpliste « faute – punition divine » ? On cherche des sermons, on s'interroge sur le contenu des registres historiques de paroisse, on compulse la *Semaine Religieuse*.



L'abbé VANHEUVERS WYN, curé de Méricourt, bénit les cercueils de la fosse commune.

Dans sa livraison du vendredi 16 mars, la feuille hebdomadaire publie la lettre de Monseigneur Williez à ses diocésains. Il y exprime sa compassion émue, il salue l'héroïsme des sauveteurs, il souligne la disponibilité « jour et nuit » de ses prêtres. Il ordonne des services funèbres dans chaque paroisse du diocèse. Il appelle à la solidarité avec les veuves et les orphelins et lance une souscription dont le produit, publié en feuilleton jusqu'au 8 juin, s'élèvera à 324 528, 55 F. Il s'est déplacé en personne le jour même de la catastrophe ; il revient à Méricourt pour les obsèques le mardi 13 mars, y donne l'absoute et prononce l'homélie : « Depuis trois jours je pleure avec vous... ».

Le même numéro publie le télégramme du Pape Pie IX : « Profondément affecté par effrayante catastrophe qui s'est produite hier dans les mines de Courrières, Nous prenons part à votre douleur, et, en pensant à celle de tant de veuves et de tant d'enfants frappés par terrible malheur, Nous tenons à vous exprimer la douloureuse sympathie dont Nous Nous inspirons pour demander à Dieu le repos éternel des victimes et le soulagement de leurs familles. » Pius, Papa.

Michel BEIRNAERT,
archiviste diocésain, Arras

**Dès réception de ce numéro, pensez à régler
votre COTISATION ou votre ABONNEMENT
pour 2006**

25 € : la cotisation-abonnement pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

A partir de 32 € : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

Échéance annuelle : janvier.

À régler par chèque à l'ordre de :
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et à envoyer directement 106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07
en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.

**ARCHIVES
DE L'ÉGLISE DE FRANCE**
Bulletin de l'A.A.E.F.
(Association des Archivistes
de l'Église de France)
106, rue du Bac
75341 PARIS CEDEX 07

Directeur de la publication :
Hugues LEROY

Rédacteur en chef :
Jean-Pierre RIBAUT

Impression INDICA
27, rue des Gros-Grès
92700 Colombes

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.